J.A. 1920 MARTIGNY 1

COMBUSTIBLES - CARBURANTS
HUILE DE CHAUFFAGE
BENZINE - DIESEL

coop VALAIS

Dépôt pétrolier - Châteauneuf
Tél. (027) 35 11 01

Restaurant TRANSALPIN

Propriétaire: Giardon Tonnetti

Martigny-Croix

NOS 5 FONDUES: de la mer - scampis - bacchus
Restauration française et italienne
Salle pour banquets
Ouvert tous les jours
Restauration chaude de 11 h. 30 à 23 h. 30
Pour réservation: tél. (026) 2 16 68 - Places de parc

CONFEDERE
MARTIGNY ET SA REGION
JOURNAL D'OPINION DU VALAIS ROMAND

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction-Administration: 11, rue du Grand-Verger (1er étage), 1920 Martigny
Case postale 407 - CCP 19-58 - ☎ (026) 2 65 76
Publicité: *ofa* Orell Fussli SA, 40, av. de la Gare, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 56 27, téléfax 215 17
Impression: Cassaz-Montfort SA, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 21 19

127e année - Bi-hebdomadaire - Fr. 1.—

EDITO

par Adolphe Ribordy

7 sur 9?

Depuis quelques années un groupe valaisan intitulé «Image du Valais» tente d'expliquer à la Suisse alémanique toute l'originalité de ce Vieux-Pays. Un «Monsieur Image du Valais» a même été nommé pour cela.

Des efforts largement formels à l'initiative purement valaisanne sont faits de manière empirique pour remettre en cause certains clichés.

Il est amusant d'ailleurs de constater que dans le même temps M. Delalay dans sa campagne de conseiller aux Etats disait que le Valais n'avait pas besoin d'une autre image de marque qu'il fallait se faire accepter tel que l'on était.

Est-ce à dire que tous les efforts «Image du Valais» étaient vains?

Qu'en pensent MM. Julen, de la Fédération économique, Bruchez de l'UVT, Venetz, «Monsieur Image du Valais».

L'intérêt pour approcher un tel problème eut été de procéder à une enquête plus scientifique pour savoir où pèche l'image du Valais à l'extérieur et pourquoi dans plusieurs domaines les Valaisans ne sont pas pris au sérieux.

A défaut d'analyse sérieuse disons que l'aspect politique joue un rôle certain dans l'appréciation du Suisse par rapport au Valais.

Expliquons-nous!

Depuis quelque cinquante ans, la pluralité, l'équilibre des différentes formations politiques ont été largement admis en Suisse. Depuis 30 ans maintenant la Suisse est gouvernée par une formule magique. Partout, Genève, Vaud, Fribourg et même depuis peu Lucerne, les majorités absolues ou très dominantes ont fait place à un large consensus.

Il n'y a finalement qu'en Valais, parmi les grands cantons, que la majorité absolue s'exerce, avec les défauts liés à un tel mode de faire.

Des minorités regroupant 43% du corps électoral sont rejetées de l'ensemble des pouvoirs et là où des concessions sont faites, c'est parce que l'intérêt du parti dominant y trouve son compte.

Cela la Suisse ne le comprend plus.

Ajoutez-y encore cette campagne pour la reconquête du «troisième siège» entreprise par le PDC depuis quelques années et qui a durci le ton politique.

En fait, il ne s'agit pas de reconquérir le «troisième siège» sur les 9 que compte le Valais à Berne, il s'agit d'en obtenir 7 sur 9. C'est cela la réalité.

Par le jeu d'apparentements, de sous-apparentements, par le jeu de l'attribution de deux sièges au moyen du scrutin majoritaire, le PDC veut s'attribuer une représentation de 77% alors qu'il ne représente que 57% de l'électorat. C'est-à-dire un bonus de + 20%!

Aujourd'hui, avec la représentation qui est la sienne, il est déjà surreprésenté avec 66%, les radicaux avec deux sièges ayant un peu moins que leur force, tandis que les socialistes sont aussi en dessous de leur capacité électorale.

Bien, on m'objectera qu'il faut séparer les deux représentations. Mais à Berne, ces 7 députés démocrates-chrétiens siègeront dans le même groupe de l'assemblée fédérale, là, plus de nuances.

Il faut donc admettre que cette volonté de monolithisme nuit et n'est pas conforme à l'image du Valais.

D'ailleurs, ils sont plus d'un à penser que le Valais a tout intérêt à être représenté de façon la plus équilibrée possible dans les grands partis suisses.

Y a-t-il une autre explication à la progression radicale dans le Vieux-Pays?

Le fait de vouloir donc 7 sièges sur 9 est boulimique et indécent et le Valais n'aurait rien à gagner de cette surreprésentation mais tout à perdre.

Qu'on y pense à trois mois des élections fédérales.

SOMMAIRE

Le Maratour du Mont-Blanc 3

Téléréseau de Bagnes: on va de l'avant! 3

Daniel Guichard à Leytron 3

L'hommage de l'AVE à Jean Follonier 7

Théâtre en plein air à Hérémence 7

Suite à la récente décision du Tribunal fédéral à propos des élections communales de Fully, le PRD local a pris position 5

6, 7 et 8 août à Martigny: Fête de l'Abricot 8

Serge Moret au FC Fully 6

EN DIRECT AVEC

Jean Vogt

LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

Le droit de propriété et son contenu, sa substance, comptent beaucoup aux yeux des radicaux et plus généralement des adeptes du libéralisme.

Est libéral, dans la plus large acception du terme, celui ou celle qui ne consacre pas l'essentiel de son temps et de sa réflexion à la réduction des heures de travail et à la réadaptation de son revenu, quel qu'en soit la source, au-delà du renchérissement et de la progression à froid qui érodent la rémunération normale à laquelle toute personne a droit en contrepartie de ses services.

Un tel état d'esprit engendre une volonté d'indépendance et une initiative individuelle hors des chemins battus qui mènent à la prise en charge de tous les problèmes par l'Etat ou n'importe quel autre organisme de substitution.

Hâtons-nous de préciser que le libéralisme intégral est un cas de figure irréalisable dans une société sur-organisée dont la législation met son nez partout, jusque dans votre chambre à coucher.

Ceci posé, rien n'empêche d'étudier avec attention les conclusions émises par ceux qui, sans considérer la propriété comme un sacrement ou un dogme indélébile, ont néanmoins leur attention attirée par une notion profondément ancrée dans le peuple suisse.

Ainsi, le Bulletin Immobilier romand (N° 11 de 1987) reproduit un très intéressant exposé de M. Ferdinand Masset, ancien conseiller d'Etat fribourgeois, qui tente de faire le point sur la question de l'encouragement à la construction et de l'accession à la propriété de logements, bien entendu en-dehors de toute vélléité spéculative dont le caractère communautaire et social n'est pas évident! Ce compte rendu porte le titre suggestif: «La propriété individuelle a-t-elle encore de l'avenir»?

M. Masset se situe politiquement au centre modéré. Cette indication arrive à point nommé, car le problème soulevé a été saisi à bras le corps par tous les partis politiques du pays conscients de l'impact d'une telle interrogation.

Les quelque vingt motions et postulats développés aux Chambres fédérales n'ont pas enclenché l'enthousiasme. Pour leur part, les cantons montrent encore peu d'empressement à promouvoir une législation progressiste dans ce domaine.

Le citoyen suisse est exigeant en matière de logement. Il faut dire qu'il est relativement privilégié par rapport à la situation d'autres pays.

La hausse des prix du sol, la fiscalité, les charges sociales privées encore alourdies par la LPP, la recherche d'un habitat spacieux, la zonification souvent déficiente des terrains à bâtir constituent, entre autres, des freins à la propriété du logement.

Une récente motion du conseiller national Aliesch propose à la Confédération d'accorder aux citoyens la faculté de disposer de la totalité des économies réalisées par le canal de la LPP tant obligatoire que facultative. Ce serait un progrès dans l'accession à la propriété.

Mais les cantons seraient bien inspirés en favorisant une imposition plus équitable de la valeur locative et de la fortune immobilière privée, et en accordant de plus substantielles réductions fiscales sur les frais d'entretien du logement.

Les communes sont aussi invitées à réadapter leur règlement sur les constructions et leurs zones à bâtir, en vue d'une occupation rationnelle du sol, de nature à stabiliser les prix des terrains et les coûts de construction de logements, en considérant comme prioritaires l'habitat groupé et les quartiers réservés à des maisons familiales.

On n'est pas au bout de nos peines!

C'est donc le moment d'interroger à ce sujet les candidats aux Chambres fédérales pendant la campagne qui précédera les prochaines élections d'octobre.

A condition que les candidats soient connus suffisamment tôt.

ECONOMIE

BONI DE LA CONFÉDÉRATION: AUCUN MOTIF DE DÉPENSER PLUS

En 1986, le compte financier de la Confédération a enregistré un dépassement des dépenses par les recettes de près de 2 milliards et le compte général un boni de quelque 905 millions de francs. Les députés ont généralement été d'accord qu'il fallait surtout utiliser cet argent pour réduire le découvert considérable du bilan et les lourdes charges d'intérêts de la dette.

Certains ont estimé le moment venu de rééquilibrer la part des impôts directs — dont le total (Confédération, cantons et communes) est sensiblement la plus importante et les charges fiscales indirectes, plus modestes et apanage exclusif de la Confédération.

Ces résultats étant dus en partie à des causes exogènes et à la situation économique plus favorable, au moins passagèrement, le ménage fédéral doit continuer à vivre sous un régime d'économies et le renforcer encore, n'acceptant de nouvelles tâches que dans la mesure où il dispose de ressources supplémentaires pour en assumer le coût. D'autant plus que la conjoncture subit à nouveau un ralentissement depuis la fin de l'année passée.

INNOVATIONS: LES GRANDS ET LES PETITS PAS

L'innovation a plusieurs aspects. Il s'agit en partie de démarches et succès dont on parle d'un bout à l'autre du pays et au-delà de ses frontières. Mais souvent elle est aussi importante que discrète parce que résultant de l'accumulation de petits faits impliquant une gestion efficace et souple de l'entreprise et supposant avant tout une aptitude au repérage. Les dirigeants doivent identifier le moment à partir duquel il est profitable ou non d'investir de l'argent dans une méthode de travail, un équipement en vue de la fabrication d'un nouveau produit pouvant être rapidement dépassé par l'évolution technique et la concurrence.

Une modification du procédé de fabrication et de son cheminement, voire du conditionnement d'un produit peut permettre d'abaisser son prix de revient. Les entreprises ont besoin du succès que leur vaut cette sorte d'innovations à petits pas, fondées sur leur expérience et les connaissances pratiques qu'elles ont accumulées.

De toute façon, la capacité de créer implique des structures souples, un esprit favorable à l'engagement de chacun au sein de l'entreprise. Un pays comme la Suisse comptant surtout de petites et moyennes entreprises doit en grande partie son succès économique à cette constante innovation.

AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT: 2,1 MILLIARDS DÉBLOQUÉS

Notre aide technique et financière au tiers monde est justifiée d'abord pour des raisons humanitaires et ensuite par l'intérêt qu'y trouve notre économie nationale, particulièrement dépendante de l'étranger et fortement imbriquée à celles des autres pays. L'endettement de nombreuses nations exige des apports financiers de l'extérieur, à défaut de quoi leurs projets de développement et leurs capacités d'importation sont menacés. Ces apports de fonds comprennent, entre autres, l'aide publique que leur accordent, ensemble, les pays nantis. La consolidation, voire l'augmentation de ces prestations contribuera sans doute à démobiliser les tensions entre le nord et le sud du globe.

On peut donc approuver la décision du Conseil national au cours de sa session de juin — que les «Etats» prendront sans doute à leur tour l'automne prochain — d'accorder, pour 1988-1990, un nouveau crédit-cadre de 2,1 milliards de francs aux pays cherchant des voies pour se libérer des effets d'un sous-développement économique et social.

Compte tenu du crédit d'engagement de 300 millions de francs voté précédemment par le Parlement, l'aide suisse atteindra progressivement, d'ici 1990, 0,34% de son produit social brut. Elle arrivera ainsi à la moyenne des prestations des pays industriels du monde occidental.

«Enfants d'ici, Enfants d'ailleurs 87»

L'exécution de la femme infidèle et de son amant. Une pièce caractéristique de l'art africain présentée à Verbier à l'exposition «Enfants d'ici, Enfants d'ailleurs 87» 8

SERVICE

SELECTION TV

MARDI 7 JUILLET

TSR

20.10 **Série à la carte.**
Rouge: «La vengeance aux deux visages» Stephanie avait tout pour être heureuse: la beauté, la fortune et un mari qui, pensait-elle, l'aimait. Mais Greg lui préférait Jilly. Et les deux amants maudits ont préparé puis accompli un crime horrible: lors d'une promenade dans les marais du nord australien, ils ont jeté Stéphanie aux crocodiles. Atrocement défigurée, Stephanie a survécu. Un chirurgien lui a reconstitué un nouveau visage. C'est maintenant l'heure de la vengeance...
Bleu: «Arabesque» Jessica B. Fletcher, une charmante veuve, vit à Cabot Cove dans le Maine. Elle est passionnée d'enquêtes policières ce qui lui réussit plutôt bien, puisque ses livres se vendent comme des petits pains. Mais la réalité, c'est mieux que la fiction: Jessica ne résiste jamais à l'attrait d'une nouvelle énigme. Qu'elle résoud, naturellement, à la barbe des policiers officiels...
Jaune: «La croisière s'amuse» Vous ne savez que faire pendant les vacances? Alors embarquez-vous sur le «Pacific Princess»: depuis des années, les Américains s'amusent beaucoup à bord de ce navire pas comme les autres. Il faut dire qu'un nombre assez extraordinaire de stars du petit écran y tiennent des rôles aussi divers que celui de capitaine, médecin de bord, barman, animatrice. Et puis dans les coursives, on croise du beau monde: des vedettes d'autres séries telles que «Dallas» ou «Hawaï police d'Etat».

TF1

20.35 **Les champions du rire.** «Folle Amanda», comédie avec Jacqueline Maillan, Jacques Jouanneau, Sachat Briquet, Daniel Ceccaldi, Pierre Saintons, Françoise Fleury.

A2

20.30 **Les dossiers de l'écran.** «Le bal» d'Ettore Scola.
22.30 **Débat.** Chanson d'un jour, chanson de toujours.

FR3

20.40 **«La première balle tue»** avec Glenn Ford, Jeanne Crain.

MERCREDI 8 JUILLET

TSR

21.05 **Long métrage, 3 films à choix.**
Rouge: «Don Camillo Monseigneur», avec Fernandel.
Bleu: «Massacre à Fort-Apache» avec John Wayne, Henry Fonda, Shirley Temple.
Jaune: «Le chat connaît l'assassin».
Pour les amoureux du thriller à l'américaine: un vieux «privé» à l'âge de la retraite reprend du service pour découvrir qui a tué un de ses copains. Le défunt avait été chargé de retrouver... un chat! Dans son enquête, il avait manifestement mis le nez dans quelque chose de plus important et «on» ne le lui avait pas pardonné. Beaucoup d'atmosphère, mais aussi de la drôlerie et de la tendresse...

TF1

20.40 **Dallas.** «Rien n'est jamais parfait».
21.30 **Le Gerfaut.** Série.

A2

20.30 **Des chiffres et des lettres.** IIIe Coupe des clubs, finale en direct d'Antibes.
21.50 **Profession comique. Pierre Mondy.**

FR3

20.35 **Embarquement immédiat.** Variétés avec Chantal Goya.

JEUDI 9 JUILLET

TSR

21.10 **Les cinq dernières minutes.** «Rouge marine».
22.45 **Musique à la carte.**
Rouge: Johannes Brahms, l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de Wolfgang Sawallisch.
Bleu: James Brown live in London.
Jaune: Le Feuillu de Cartigny: Les Enfants de Mai.

TF1

22.00 **Une nuit Satori à l'Olympia.** Variétés avec Etienne Daho.

A2

20.30 **Le film du jeudi.** Cycle Angélique. «Merveilleuse Angélique» avec Michèle Mercier, Claude Giraud, **Jean Rochefort**, Jean-Louis Trintignant.

22.15 **Le dossier d'Alain Decaux.** Champollion et mystère des hiéroglyphes.

FR3

20.35 **«L'arme à l'œil»** avec Donald Sutherland, Kate Neligan.

SELECTION RADIO

MARDI 7 JUILLET

RSR1

09.05 **Petit déjeuner.** En direct de Montreux.
20.30 **Histoires à frémir debout.** Des extra-terrestres bien curieux (1re partie). La curieuse histoire de Betty et de Barney Hill vivant dans l'Est des Etats-Unis à qui il va arriver des choses peu banales.

ESPACE 2

14.05 **Suisse-musique.**
20.05 **L'été des festivals.** Festival de Schwetzigen (différé) par l'Orchestre de Chambre de Wurtemberg. Dir. Jörg Faerber.

COULEUR 3

13.00 **L'arc-en-ciel.**

MERCREDI 8 JUILLET

RSR1

19.05 **L'ai-je bien descendu?** Années 1932-1933.
20.30 **Histoires à frémir debout.** Des extra-terrestres bien curieux (2).

ESPACE 2

16.05 **Espace d'un été.** Comme il vous plaira...
20.05 **L'été des festivals.** Festival Printemps de Prague 1987.

COULEUR 3

17.00 **Le nuances.**

JEUDI 9 JUILLET

RSR1

17.05 **Première édition.** Dominique Grange. Chanteuse, comédienne, elle a enregistré plusieurs disques et joué dans de nombreuses pièces de théâtre. En 1985, elle a publié «L'enfant derrière la vitre», un témoignage sur son expérience de femme en lutte contre la stérilité et elle vient d'écrire un nouveau livre: «Je t'ai trouvé au bout du monde», dans lequel elle raconte comment elle a adopté un petit Chilien. (Ed. Stock).
21.05 **Juillet de la chanson française.**

ESPACE 2

10.00 **Les mémoires de la musique.**
20.05 **L'été des festivals.** En différé du Théâtre du Jorat «Alienor», légende en 5 actes de René Morax et Gustave Doret.

COULEUR 3

20.00 **Les nuisances.**

RADIO MARTIGNY

MARDI 7 JUILLET

19.15 **Onda Azzurra**
20.00 **Parlez-moi d'humour** avec Martial Dumusc et Pascal Secchi.

MERCREDI 8 JUILLET

19.15 **Cinéma magazine.** Avec Hervé Rey.
20.00 **Bol d'air** avec Vick Parker.

JEUDI 9 JUILLET

19.15 **Touristiquement vôtre.** Hervé Rey en compagnie des responsables de Salvan, Les Marécottes et Finhaut.
20.00 **Un invité - Un programme.** Jean-Luc Ballestraz reçoit le Cercle théâtral d'Hérémence.

MEMENTO

MARTIGNY

Pharmacie de service: ☎ 111.
Médecin de service: ☎ 111.
Hôpital: heures de visites chambres communes tous les jours de 13.30 à 15.00 et de 19.00 à 20.00; privées de 13.30 à 20.00.
Service médico-social subrégional: ☎ (026) 2 11 41, rue de l'Hôtel-de-Ville 18. Permanence au centre du lundi au vendredi de 14.00 à 15.00,
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours fériés: ☎ 111.
Ambulance officielle: ☎ 2 24 13 et 2 15 52.
Service social pour les handicapés physiques et mentaux: Centre médico-social régional, rue de l'Hôtel-de-Ville 18, ☎ 2 43 54 - 2 43 53.
Pompes funèbres: Ed. Bochatay, ☎ 2 22 95; Gilbert Pagliotti, ☎ 2 25 02; Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, ☎ 2 24 13 - 2 15 52.
ACS, dépannage pannes et accidents: jour et nuit, ☎ 8 22 22.
Service dépannage: R. Granges & Cie, Carrosserie du Simplon, ☎ 2 26 55 - 2 34 63.
Centre de planning familial: av. de la Gare 38, ☎ 2 66 80.
Consultation conjugale: av. de la Gare 38, prendre rendez-vous au ☎ (027) 22 92 44.
Service d'aides familiales: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service, Mme Philippe Marin, infirmière, ch. de la Prairie 3, Martigny, ☎ 2 38 42. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18.00.
A.A.: réunion le vendredi à 20.30, local Notre-Dame-des-Champs n° 2, ☎ 2 11 55 - 5 44 61 - 8 42 70.
Groupes alcooliques anonymes Octodure: Bâtiment de la Grenette, réunion tous les mercredis à 20.30 et les samedis à 15.00, SOS ☎ 2 11 55.
Bibliothèque municipale: mardi de 15.00 à 18.00, mercredi de 15.00 à 18.00 et de 19.30 à 20.30, vendredi de 15.00 à 18.00, samedi de 15.00 à 17.00.
Entraide femmes: case postale 12, Martigny. Femmes battues, femmes en difficulté, un moyen de s'en sortir. Appelez le 2 53 56 ou 2 35 26 (en cas de non-réponse le 143 renseignera).
Pro Senectute: rue de l'Hôtel-de-Ville 18, ☎ 2 25 53. Permanence: mardi de 09.00 à 11.00 et sur rendez-vous.
Association valaisanne des locataires: permanence ouverte à Martigny (Café des Messageries), tous les mardis de 19.00 à 20.00.
Service des repas à domicile: ils peuvent être commandés auprès de Mme Jeannette Schaffner, les lundis, mercredis et vendredis de 8 h. 30 à 9 h. 30, au no de tél. (026) 2 50 86.
AMIE: Association martigneraine pour l'intégration et l'entraide. Besoin d'un coup de main? Envie de rendre service? ☎ 2 81 82, permanence tél. lundi - mercredi - vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 30.
Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT): drogue et alcool, permanence tous les matins ☎ 2 30 21 et 2 30 00.
La Main tendue: difficultés existentielles 24 heures sur 24, ☎ 143.
Centre de loisirs des Vorziers: heures d'ouverture: mercredi de 14 h. 30 à 18 heures, vendredi de 19 à 22 heures, samedi de 14 h. 30 à 23 heures. ☎ pendant les heures d'ouverture 2 79 78.
Services «mères gardiennes», FRT de Martigny et environs: Mme Marguerite Rouvinez, ☎ 2 73 87 (heures des repas).

OFFICIEL

EXTRAITS DE LA FOSC

Martigny: Pressing Préville - Laurence In Albon et Jean-Claude Pannatier, nouvelle société en nom collectif commencée le 1.4.1983, exploitation d'une entreprise de nettoyage chimique de vêtements, pressing.

EXTRAITS DU B.O.

Martigny: la commune met à l'enquête publique la demande déposée par Yvon Rebord pour la construction de trois villas groupées à la rue Bonne-de-Bourbon.
Vollèges: la commune soumet à l'enquête publique la demande présentée par la Société immobilière en formation, par M. Eric Rossier, pour la construction de deux chalets au lieu dit Chemeresse à Chemin-Dessus.
Bagnes: la commune met à l'enquête publique les demandes déposées par Mme et M. Michèle et Alexis Bruchez, par M. André Salamin, architecte, pour la construction d'un chalet à Plan-Varouet, sur Verbier; par Mme Anne Héritier, par le bureau d'architecture Pierre Dorsaz SA, pour la démolition du chalet existant et la construction d'un chalet résidentiel à Verbier; par la maison de la Providence, par MM. André Salamin et Gérard Fellay, archictectes, pour la démolition des bâtiments existants et la construction d'un home avec abri P.C. à Montagnier.
Orsières: la commune soumet à l'enquête publique la demande présentée par M. Gilbert Favre, pour l'octroi d'une patente I pension alimentaire, sous l'enseigne Les Girolles, à La Fouly.

EXPOSITIONS

Fondation Pierre Gianadda: Musée archéologique gallo-romain - Musée de l'automobile. Jusqu'au 1er novembre: «Toulouse-Lautrec au Musée d'Albi et dans les collections suisses». Ouvert tous les jours de 10.00 à 20.00. Visites commentées sur demande pour groupes dès 10 personnes. Jardins ouverts les soirs de beau temps de 20.00 à 22.00.

Galerie Supersaxo: La collection Ars Mundi (exclusivité pour le Valais), du mercredi au samedi de 14.30 à 18.30.

Fondation Louis Moret: Exposition Jaque Berger (peintures) du 12 juillet au 30 août, tous les jours de 14.00 à 18.00, sauf le lundi.

Ecole-Club: Paysages paysans de Lory Veuthey, jusqu'au 20 août.

Galerie de Rome: Mafly (paysages du Valais), jusqu'au 25 juillet, du lundi au samedi de 14.30 à 18.30.

Manoir: «Népal, vivre ou survivre», jusqu'au 6 septembre, tous les jours de 14.00 à 18.00.

Saxon: Rajne Dangova, au Casino, jusqu'au 12 juillet.

Saillon: Dienike Tzaut au Centre culturel jusqu'au 12 juillet.

Salvan: Didi Bader, artiste peintre, au Grenier de la maison communale jusqu'au 15 septembre, tous les jours ouvrables de 09.00 à 11.30 et de 13.30 à 17.00.

Savoleyres/Verbier: «Enfants d'ici, Enfants d'ailleurs 87», jusqu'au 16 août, tous les jours de 10.00 à 12.30 et de 13.30 à 17.00.

CINEMAS

Casino: jusqu'à dimanche à 20.30, samedi à 20.00 et 22.15, dimanche matinée à 14.30: *Les enfants du silence* avec William Hurt et Marlee Matlin (12 ans); dès lundi 13 juillet: 25e Festival d'été.

Corso: ce soir à 20.30: *T'as le look garou*, avec Michael J. Fox (12 ans); dès mercredi à 20.30: *Sans pitié* de Richard Pearce avec Richard Gere et Kim Basinger (16 ans).

Cinéma de Bagnes: mercredi et jeudi à 20.30: *Le maître de guerre* avec Clint Eastwood et Marsha Mason (16 ans).

CARNET

LES DÉCÈS

M. Erasme Epiney, 78 ans, Sierre
Maude Bornand, 8 ans, Sierre
M. Joseph Mayoraz, 75 ans, Sion
Mme Denise Duc, 72 ans, Plan-Conthey
Mme Albertine Valiquer-Holzer, 71 ans, Sion
Mme Marie Stocker, 70 ans, Sierre
M. César Biselx, 77 ans, Orsières
Mme Denise Veuthey-Fracheboud, 94 ans, Vionnaz
M. René Max, 79 ans, Martigny
M. Candide Moix, 47 ans, Charrat
Mme Hortense Delaloye, 68 ans, Ardon
Mme Emilie Seitz-Antiglio, 85 ans, Sierre
M. Raoul Rieille, 50 ans, Saxon
Mme Rosy Grand-Comand, 48 ans, Bramois
M. Vincent Fontannaz, 53 ans, Erde
Mme Marie-Thérèse Wyder, 70 ans, Martigny

VALAIS

CH 91: Le Valais suit les vœux du Conseil fédéral

En adhérant à CH 91, le Valais entendait manifester sa solidarité avec les autres cantons et son attachement à l'histoire de la Confédération helvétique.

Mais le Valais voyait aussi dans cet anniversaire au tournant du millénaire une chance à saisir pour fortifier les liens entre les habitants du canton, entre eux et leurs concitoyens de la Suisse, une chance à ne pas manquer de réfléchir à son passé, au présent et à ses interrogations, afin de mieux préparer l'avenir.

C'est dans cette perspective que la Commission CH 91 VS plaçait sa réflexion et son activité. Des projets nombreux et variés se sont ainsi présentés.

A la suite du résultat négatif des votations d'avril en Suisse primitive, le Conseil fédéral abandonnait l'idée d'une exposition nationale pour 1991, mais maintenait l'idée d'une commémoration digne et solennelle du 700e anniversaire de la Condéfération. Par ailleurs, il souhaitait que des manifestations se déroulent dans l'ensemble du pays et que soient créées des œuvres commémoratives d'intérêt public.

Par conséquent, le Conseil d'Etat du canton du Valais, tenant compte des vœux du Conseil fédéral, a décidé de poursuivre les travaux entrepris dans le cadre de CH 91 avec l'espoir d'en réaliser les objectifs.

Fête des guides

(chm). — La Fête cantonale des guides a tenu toutes ses promesses ce dernier week-end dans le Lötschental. La manifestation a été marquée par des démonstrations de sauvetage, des ballets de parapente et le traditionnel cortège dans les rues de Wiler. Au cours de l'assemblée générale tenue ce week-end également, il a notamment été décidé d'introduire le principe de la création d'un livre de courses destiné aux clients, avec remise de médailles d'or, d'argent et de bronze, sur la base des difficultés rencontrées.

A LOUER
A MARTIGNY
avenue du Grand-Saint-Bernard 40
café-restaurant
Le Bourg'Ville
Tél. (026) 2 81 58

DÉMÉNAGEMENTS TORNAY
GARDE-MEUBLES
Tél. (025) 65 26 66

Vos études à Lémania
un chemin rapide et sûr
- Maturité fédérale, types A, B, C, D, E;
- Baccalauréat français, série A, B, C, D;
- Diplômes de commerce et de secrétariat;
- Diplôme de secrétaire de direction;
- Cours intensif de français (Alliance Française);
- Certificat d'études secondaires (collège-lycée);
- Primaire supérieure et préapprentissage;
- Informatique, traitement de texte;
- Cours intensif d'anglais (Cambridge);

Avantage unique à Lémania:
cours du soir gratuit pour les élèves du jour.
Demandez notre documentation détaillée.
Ecole Lémania
3, ch. de Préville
1001 Lausanne
Tél. 021/20 15 01
Aussi avec internat
Télex 450 600
Fax 021/22 67 00
Videotex 4711
Ecole Lémania Lausanne-Genève

MARTIGNY REGION

LA FÊTE DU VIN
Le quartier de Morthey en fête les 17 et 18 juillet

OVRONNAZ. — Dans chaque station, on trouve un endroit typique où les gens aiment s'y retrouver pour trinquer et discuter de tout et de rien. Cet endroit depuis toujours la station d'Ovronnaz le possède avec le quartier de «Morthey».

Situé à l'entrée d'Ovronnaz «Morthey» c'est la carte de visite de cette station blottie aux pieds des Muverans. Tous les anciens se souviennent du bon temps passé où Ovronnaz n'existait que par lui. Puis avec le temps, Ovronnaz comme un enfant a grandi pour devenir adulte. En grandissant, petit à petit elle s'est tirée vers ces Muverans qui la fascinent et qui lui font sa renommée. «Morthey» fut en quelque sorte aux oubliettes et dû laisser la «vedette» à la station d'Ovronnaz, celle du tourisme.

C'est pour faire revivre à ce quartier son faste d'antan que l'Union des commerçants d'Ovronnaz a développé l'excellente idée d'organiser à «Morthey» une fête villageoise. Une fête où la fraternité, le dialogue, la connaissance, l'ambiance et le jeu se mélangent pour ne former qu'un mot: LIESSE.

C'est ainsi que les 17 et 18 juillet, «Morthey» et les anciens vont être à la fête. Des anciens qui devront certainement essuyer du dos de la main, la petite larme insidieuse qui va mouiller le coin de leurs yeux. Des yeux qui vont revoir l'espace de deux jours leur quartier de «Morthey» retrouver sa place de jadis.

Le Maratour du Mont-Blanc

(chm). — En collaboration étroite avec les offices de tourisme, les guides de randonnées et les clubs de sports de la vallée de Chamonix, de Courmayeur et de Champex, la société SUMO organise, le samedi 29 août, le «Maratour du Mont-Blanc». Cette épreuve verra la participation d'équipes de sept concurrents. Elle se disputera selon le principe d'une course de relais.

Le parcours empruntera le Tour du Mont-Blanc.

Réservée à l'élite européenne, cette course sera disputée par relais d'environ deux heures chacun, avec départs simultanés à 6 heures à Chamonix, Courmayeur et Champex. L'arrivée du 7e concurrent de chaque équipe est prévue au point de départ de son équipe entre 18 et 20 heures au plus tard.

A l'issue de cette première édition, organisée dans le cadre du Triangle de l'Amitié et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir en temps opportun, les organisateurs projettent d'élargir le cadre de l'épreuve en la doublant d'une marche populaire sur trois jours. Ils n'excluent pas la possibilité de mettre sur pied à l'avenir une course du même genre à skis.

TÉLÉRÉSEAU DE BAGNES
On va de l'avant!

(chm). — Depuis l'année dernière, les villages du Cotterg et de Villette, 150 abonnés au total, sont arrosés par le téléréseau exploité par Satelbagnes SA.

Vendredi, le téléréseau est entré en service au Châble où 86% des ménages ont donné une suite favorable à la demande de la société. Les abonnés doivent maintenant s'adresser à un concessionnaire radio/TV pour l'installation intérieure.

Prochainement, une partie de Verbier-Station sera raccordée. D'ici la fin du mois de juillet, 450 abonnés de la vallée de Bagnes et de Verbier pourront recevoir treize programmes de télévision.

Montagnier, Corberaye et le lieu-dit «Sommet-des-Vernes» à Verbier seront raccordés dans le courant de cet été. En automne, ce sera au tour des villages de Médières et de Fontenelle.

Une précision utile: les dix-sept programmes radio ne pourront pas être diffusés par le téléréseau avant la fin du mois de juillet.

«LES TROIS MOUSQUETAIRES»
C'est parti à Collonges

(chm). — Coup d'essai et coup de maître pour le Théâtre du Dé qui a donné vendredi soir la «Première» de la pièce d'Alexandre Dumas, «Les Trois Mousquetaires». On rappelle que ce spectacle est présenté à la carrière de Collonges le vendredi et le samedi dès 21 h. 30 durant les mois de juillet et août. En lever de rideau, le public appréciera également l'animation mise en place, qui touche à des genres très différents, de la musique classique ou moderne à la chanson, en passant par le mime, la danse et l'imitation.

Daniel Guichard à Leytron

(chm). — Dans le cadre de son tournoi populaire, le FC Leytron a invité le populaire chanteur français Daniel Guichard à venir donner un concert le samedi 11 juillet. L'interprète du «Gitan» et de «Mon Vieux» se produira sous une cantine de fête aménagée à proximité du stade Saint-Martin. En lever de rideau, le public pourra applaudir Carol Rich qui, on le rappelle, a défendu les couleurs suisses lors du dernier Concours Eurovision de la Chanson.

COURSE PÉDESTRE MARTIGNY-VERBIER
Victoire de Pierre-Alain Farquet

(chm). — Disputée sous un magnifique soleil, la 1re édition de la course pédestre Martigny-Verbier a vu la participation de près de 300 concurrents. La lutte pour la plus haute marche du podium a été âpre jusqu'au bout. C'est finalement Pierre-Alain Farquet (St-Maurice) qui s'est imposé en 2 h. 13'38", devant Norbert Moulin (Vollèges) en 2 h. 14'36" et Peter Gaeli en 2 h. 15'45".

Chez les vétérans 2, c'est un Octodurien qui a gagné, Lino Fédrigo, en 2 h. 42'54".

Prise de sang

SEMBRANCHER. — L'Hôpital régional de Martigny communique qu'une prise de sang aura lieu le lundi 13 juillet de 18 h. 30 à 21 heures à la salle du bâtiment scolaire de Sembrancher.

Court de tennis inauguré

LE CHÂBLE (chm). — Le Tennis-Club Bagnes vient d'inaugurer un nouveau court sur le terrain de Saint-Marc. La société a désormais deux surfaces de jeu à sa disposition au Châble où l'on projette maintenant l'aménagement un mur d'entraînement et de construire un club-house.

Le centre de vos études
ECOLE MONTANI SION
027/22 55 60

VALDUVET
1re manufacture valaisanne de duvets
SION - ☎ 027/31 32 14
action spéciale d'été
DUVETS NORDIQUES
160×210 Primavera percale plumettes neuves de canard blanc 15% 165.–
duvet neuf de canard blanc 60% 265.–
duvet neuf de canard blanc 90% 1000 g 305.–
Envoi postal

Espagne à la une!
BENIDORM paradisiaque
Soleil toute l'année. Séjours dorés.
Départs chaque semaine du 27 février au 30 octobre.
prix exceptionnel
10 jours tout compris dès Fr. 455.–
Catalogue, renseignements et inscriptions: BADAN
Morges, 021/71 21 30 — Lausanne, 021/20 21 55
Vevey, 021/51 14 15-16 — Cossonay, 021/87 21 25
ou à votre agence habituelle

BMW FIAT
AGENCE OFFICIELLE FIAT - BMW
BRUCHEZ & MATTER SA — CENTRE AUTOMOBILE
TÉLÉPHONE 026/2 10 28 — RTE DU SIMPLON 53, MARTIGNY

Marque	Année	Km	Prix
Fiat Ritmo 125 TC Abarth blanche	1986	6 000	17 500.—
Fiat Ritmo 105 TC gris/bleu	1981	47 000	6 500.—
Fiat Regata 70 blanche	1986	12 000	11 500.—
Fiat Regata 85 verte	1986	36 000	12 500.—
Fiat Regata 100S	1984	85 000	8 500.—
BMW 323i, 2 portes, grise, jantes spéciales	1981-82	100 000	9 300.—
BMW 528i aut., gris mét.	1983	55 000	21 500.—
BMW 528i, verte	1977	160 000	6 800.—
BMW 535i, 5 vit., verte	1980	64 000	19 500.—
Audi 44q 200 Quatro	1985	60 000	39 500.—
Ford Sierra 2.0i Caravanne	1986	55 000	13 800.—
Ford Escort 1.6	1984	49 000	9 500.—
Ford Granada aut.	1978	66 000	4 500.—
Mitsubishi Tredia 1600	1983	46 000	8 400.—
Mitsubishi Colt 1500 aut.	1984	13 000	9 500.—
Toyota Celica 2000 TX, noire, aut.	1978		4 800.—
Renault 18 GTS, beige	1981	96 000	4 000.—
Renault 18 GTS, rouge	1981	71 000	4 800.—
Citroën 2 CV, bleue	1980	64 600	3 300.—
UTILITAIRES			
Camionnette Cargovan Mitsubishi 3500 kg de pods total	1977	100 000	12 500.—

Tous ces véhicules sont livrés expertisés

Le spécialiste vous aide à vivre

Hôtel du Pont-du-Trient
VERNAYAZ
Cuisine française
Salle pour banquets
Ouvert tous les jours
☎ (026) 8 14 12

MENUISERIE-ÉBÉNISTERIE
ROCCABOIS
CHARRAT - ☎ (026) 5 40 20
Fenêtres plastique
Agencement cuisines

ALESIA SA
Révision de moteurs
Moteurs échange standard
Mécanique générale
Agence DEUTZ
MARTIGNY - ☎ (026) 2 16 60
Télex 47 3791 ALES CH

RENOLAN ® la chape parfaite
ENTREPRISE
clapasson
SION
Rue des Condémines 30
☎ (027) 23 26 96

Fromages
Salaisons du Valais
Vente au détail
J.-D. FRACHEBOUD
Rue des Alpes 18
MARTIGNY
☎ (026) 2 10 34 - 2 58 04
Dépôt ouvert de 09 h. 30 - 12 h. 00
16 h. 00 - 18 h. 00
Fermé lundi matin - Samedi après-midi

Des fleurs...
... en toutes circonstances
MOTTIEZ-FLEURS
COLLONGES ☎ (026) 8 41 59
ST-MAURICE ☎ (025) 65 13 22

GRIL-FORMUTIL
4 fonctions: gaz et bois
Grillade - Broche - Raclette - Brisolée
Dépôt Esso - Elf
G. Formaz
MARTIGNY-BOURG
Tél. (026) 2 24 46

Grandes occasions
Fêtes de famille
BOULANGERIE-PÂTISSERIE
A. Golay - Bâtiaz
Satisfait vos désirs
Aussi aux
Galeries de la Louve
Ouverts le dimanche

Budget Autos locations ☎ (026) 2 70 70
CHEZ AUTO-ÉLECTRICITÉ+CARBURATION
ROBERT ROUGE
Rue du Rhône 15 MARTIGNY
☎ (026) 2 13 99

Griffez vos murs
Revêtements muraux
Papiers peints
Meystre
MARTIGNY ☎ (026) 2 73 63
SION ☎ (027) 23 25 55

SOS SECOURS DÉPANNAGES
24 sur 24
(026) 8 22 22
E. BOURGOZ
VERNAYAZ MARTIGNY

Pour une publicité efficace dans tous les journaux
ofa
Orell Fussli Publicité SA
Avenue de la Gare 40
1920 MARTIGNY
☎ (026) 2 56 27

"A chacun sa branche..."
...pour un service soigné

SUISSE

Montagnes suisses: 193 morts en 1986

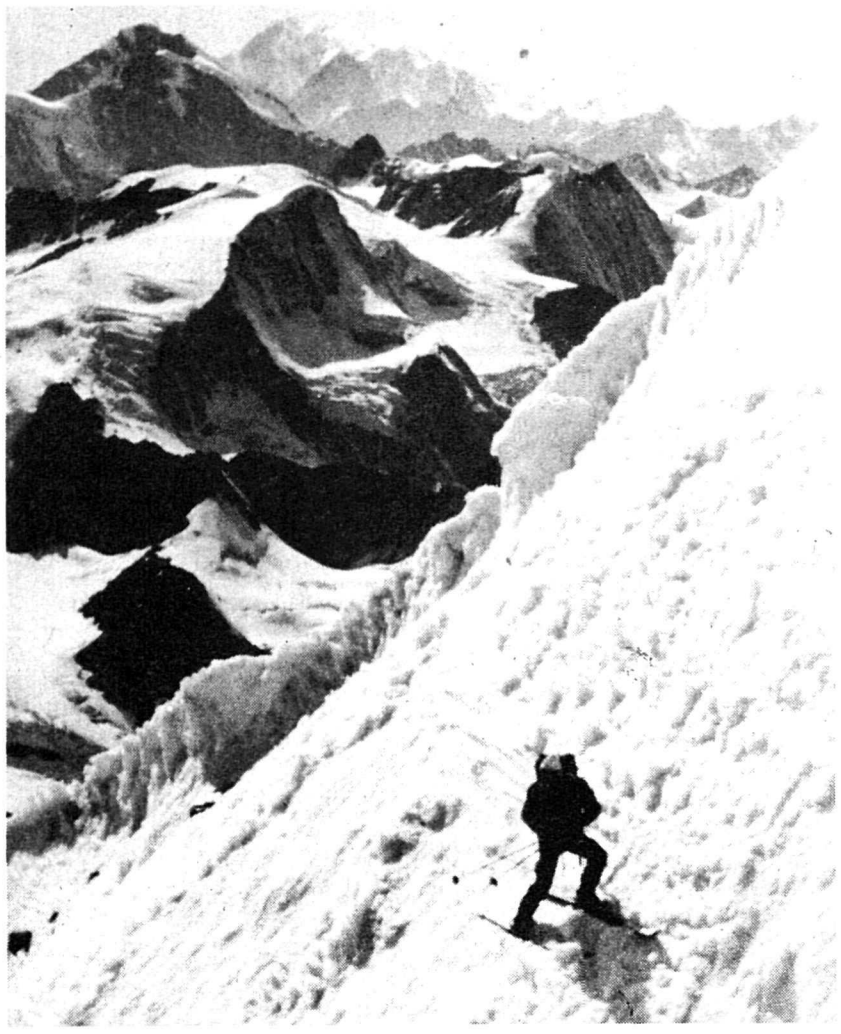

La montagne n'aime ni les imprudents, ni les téméraires. Parfois, elle les punit durement. Ainsi, l'année dernière, cent nonante-trois personnes ont perdu la vie en s'adonnant à l'alpinisme, la varappe ou le ski, soit trente-trois de moins (15%) qu'en 1985.

Parmi les victimes, cent-dix-huit étaient de nationalité suisse et septante-cinq des étrangers. Vingt-neuf avaient moins de 20 ans et cinquante-cinq plus de 50 ans. Cent cinquante-six étaient de sexe masculin.

LES CAUSES PRINCIPALES DES DÉCÈS

En 1986, les causes principales des décès enregistrés en montagne ont été les chutes sur les pentes herbeuses ou dans les éboulis (46 morts - 24%), les avalanches (32 morts - 17%), les crises cardiaques, l'épuisement et la congélation (31 morts - 16%) et les chutes dans les rochers (22 morts - 11%). Cinq personnes ont perdu la vie en voulant cueillir des fleurs et des champignons. Onze autres ont été tuées par la foudre, des pierre ou des blocs de glace. Les collisions et les chutes à ski ont fait seize morts. Les avalanches ont tué dix personnes aux Grisons, treize en Valais, deux dans le canton d'Uri, quatre dans le canton de Vaud, deux dans le canton de Berne et une dans le canton de Saint-Gall.

Des septante-cinq étrangers décédés, trente venaient d'Allemagne fédérale, treize de France. L'Italie a perdu cinq citoyens, comme les Pays-Bas, la Grande-Bretagne quatre, la Belgique, l'Autriche et la Suède chacune trois, le Canada, la Corée et la Hongrie deux. Enfin, un ressortissant des Etats-Unis, un Yougoslave et un Tchèque sont aussi morts dans nos montagnes.

La revue du Club alpin suisse «Les Alpes», qui publie une analyse fouillée de ces accidents, précise que les nuitées ont passé de 241 800 en 1977 à 304 000 l'année passée dans les cabanes qui lui appartiennent. Sports autrefois réservés à une élite chevronnée, l'alpinisme et le ski ont désormais conquis de nombreux adeptes parmi ceux qui, le reste de l'année, vivent en plaine et méconnaissent les dures conditions de la montagne.

— 2,5 milliards pour l'environnement — Le gros effort des communes

En 1985, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 2,4 milliards de francs environ pour la propreté de l'environnement. Ce montant traduit une augmentation des dépenses de presque 75 millions de francs par rapport à l'année précédente, souligne la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) dans son dernier bulletin d'information.

Comparativement à l'année 1980, la progression des dépenses atteint même 498 millions de francs, soit 25,7%. En 1985, les dépenses consenties pour la propreté de l'environnement se sont réparties à raison de 64,8% pour la protection des eaux et le traitement des ordures, 23,2% pour l'alimentation en eau et 12% pour d'autres mesures telles que le contrôle des installations de chauffage et des émissions de gaz et fumées notamment. Ces dépenses ont été prises en charge pour 78% par les communes, 15,2% par les cantons et 6,8% par la Confédération. Cette dernière finance de nombreuses autres mesures destinées à la sauvegarde de l'environnement et qui figurent dans d'autres catégories de dépenses: sylviculture, aménagement du territoire, protection de la nature, recherche et transports publics par exemple. L'année dernière, la Confédération a dépensé 1,47 milliard de francs pour les seuls CFF et entreprises de transports publics.

BOURGEOISIE DE MARTIGNY

Mise au concours

La Bourgeoisie de Martigny met au concours un poste d'

apprenti-bûcheron

Entrée en fonctions: fin août 1987 ou à convenir.

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae manuscrit, seront adressées au Greffe bourgeoisial de Martigny, rue de l'Hôtel de Ville 1, **jusqu'au 30 juillet 1987.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Greffe bourgeoisial.

L'Administration bourgeoisiale

TOURISME

Là-haut sur la montagne...

Comment maintenir à long terme nos régions de montagne en tant qu'espace vital, économique, récréatif et naturel? Plus de quarante chercheurs ont collaboré dans le cadre du Programme national de recherche «Homme et biosphère» en vue de trouver des réponses à cette question déterminante pour l'avenir de notre pays. Le prof. Jost Krippendorf, spécialiste en recherche touristique, résume dans une brochure richement illustrée les résultats et les conclusions auxquels ils ont abouti. La version en langue française de cette publication est dorénavant disponible dans les librairies de Suisse romande. Sous le titre «Là-haut sur la montagne...», elle entend servir de guide pour le développement d'un tourisme en harmonie avec l'homme et la nature.

Sans méconnaître le rôle essentiel qu'a joué le tourisme dans le développement des régions de montagne, il se pose aujourd'hui la question décisive du bilan des coûts et des bénéfices. Cette question touche non seulement le plan économique mais aussi les problèmes de l'usure du sol, des charges pour la nature, de la perte d'identité et de la dégradation du patrimoine culturel.

Dans le souci d'identifier le type de développement souhaitable, plusieurs scénarios ont été esquissés. Ils permettent sur la base des connaissances actuelles d'évaluer les effets prévisibles du développement touristique. Le mode de développement quantitatif traditionnel, illustré par la prolifération des résidences secondaires et la multiplication des remontées mécaniques ainsi qu'un modèle dit de croissance zéro, qui aurait certes pour effet de ménager l'environnement mais porterait un coup fatal aux conditions de vie et à l'économie de la région mènent tous deux dans l'impasse.

L'analyse scientifique confirme qu'il faut promouvoir une croissance qualitative du tourisme dans nos régions de montagne par laquelle on essaierait de façonner le développement futur de sorte qu'il épargne l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Dix «commandements» pour un développement en harmonie avec l'homme et la nature énoncent les moyens pratiques à mettre en œuvre pour cette nouvelle orientation du développement touristique. On y apprend notamment comment procéder pour conserver le contrôle du sol ou comment faire preuve de prudence à l'égard des projets d'extension des infrastructures.

EN DERNIERE INSTANCE

Conditions posées à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Hans X., de nationalité allemande, fonctionnaire auprès d'une institution internationale ayant son siège à Genève, a obtenu, en janvier 1982, du Département de l'économie publique du canton de Genève l'autorisation d'acquérir un terrain situé sur le territoire dudit canton. Cette autorisation lui a été accordée à la condition qu'il construise une villa sur ce terrain et qu'il affecte cette habitation de manière durable à son séjour personnel et à celui de sa famille.

En mai 1983, Hans X. a été transféré au Danemark, toujours dans le cadre de la même institution internationale. Il a demandé au Département de l'économie publique de Genève l'autorisation de louer sa villa pendant son séjour au Danemark et il a produit une attestation de son directeur selon laquelle son retour à Genève «n'était pas exclu».

Ledit département a tout d'abord autorisé Hans X. à louer sa villa pour une durée de deux ans au prix de 3000 francs charges comprises. Puis, à la suite d'un recours de l'Office fédéral de la justice, il a annulé cette première décision et rendu un nouvel arrêté fixant à Hans X. un délai pour aliéner sa villa au prix maximum de 560 000 francs.

Après avoir attaqué en vain cet arrêté devant le Conseil d'Etat, Hans X. s'est adressé au Tribunal fédéral en demandant à nouveau l'autorisation de louer sa villa pendant deux ans.

Selon l'art. 14 de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, l'autorisation, si elle est accordée, est subordonnée à des conditions et des charges destinées à assurer que l'immeuble sera affecté au but dont se prévaut l'acquéreur. Ces charges doivent être mentionnées dans le Registre foncier et, à la demande de l'acquéreur, elles peuvent être révoquées pour des motifs impérieux.

Au nombre des conditions et charges dont les autorisations doivent être assorties, l'art. 11 alinéa 2 de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger mentionne notamment:

«Obligation d'affecter de manière durable l'immeuble au but pour lequel l'acquisition a été autorisée et de requérir le consentement de l'autorité de première instance pour toute modification de l'affectation».

«Lorsqu'il s'agit d'un terrain à bâtir, obligation d'entreprendre la construction dans un délai raisonnable et de requérir le consentement de l'autorité de première instance pour toute modification importante des plans».

«Lorsqu'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire, obligation pour l'acquéreur de l'aliéner dans un délai de deux ans s'il ne l'utilise plus comme telle».

A ce propos, le Tribunal fédéral relève que si l'intéressé entend demander la révocation de cette condition, cela peut avoir pour but soit de faire tomber l'obligation d'aliéner l'immeuble, soit de faire prolonger le délai de deux ans imparti pour cette aliénation. Une demande de révocation des conditions n'est cependant justifiée, aux termes de l'art. 14 de la loi, que s'il existe des motifs impérieux. Et le Tribunal fédéral de préciser que, d'après l'art. 11 al. 4 de l'Ordonnance, cette notion implique une modification des circonstances qui rend l'exécution des charges impossible ou insupportable pour l'acquéreur.

Le Tribunal fédéral fait ensuite observer qu'au regard du but de la loi, celui qui est tenu d'affecter l'immeuble à son séjour personnel et à celui de sa famille ne saurait prétendre que cette obligation d'aliéner est impossible ou insupportable comme telle, et cela particulièrement lorsque, comme dans le cas particulier, le domicile en Suisse après l'acquisition n'a duré que relativement peu de temps.

En revanche, le délai de deux ans pourrait être considéré comme une condition inacceptable si, dans un délai déterminé on pouvait s'attendre à ce que l'acquéreur revienne en Suisse et occupe à nouveau son immeuble.

Or, le Tribunal fédéral constate que cette condition n'est manifestement pas remplie dans le cas qui nous occupe ici. Dans ces circonstances, ce tribunal a admis que, contrairement à ce qu'il prétend, Hans X. n'est pas installé provisoirement au Danemark avec sa famille et que rien ne permet de penser qu'il va réintégrer son logement à Genève dans un proche avenir. L'autorité cantonale n'a donc pas violé le droit fédéral en constatant que les circonstances ne justifiaient pas la révocation de la condition imposée à Hans X. dont le recours a dès lors été rejeté. (Arrêt du Trib. féd. du 12 mai 1986). **G.Jt.**

INVESTISSEMENTS
La chimie bat tous les records

En 1986, l'économie suisse a dépensé un peu plus de Fr. 13,6 mrd en valeur réelle (calculés aux prix de 1970) en investissements d'équipement. Par rapport à l'année précédente, l'accroissement atteint 14%. La part de l'industrie dans ce total a été de Fr. 4,2 mrd environ, ce qui représente pour ce secteur un taux de progression supérieur à la moyenne, de 21%. Les calculs du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ montrent que les investissements atteignent 8400 francs par personne active pour l'ensemble de l'industrie. Dans la répartition par branches, l'industrie chimique vient très largement en tête avec un montant d'investissements de 14 300 francs par personne active. Elle est suivie de l'industrie de la pierre avec 12 400 francs, puis de celle du papier avec 11 900 francs. On trouve encore au-dessus de la moyenne la branche des matières synthétiques avec 9800 francs et celle de l'alimentation avec 9100 francs par personne active. Les arts graphiques atteignent tout juste la moyenne.

†

Adolphe WYDER-MORET, à Martigny;
Bernard WYDER et sa compagne Marilou, à Saint-Pierre-de-Clages;
Jean-Marie et Sylviane WYDER-GOLAY et leurs enfants Mathilde et Benoît, à Coppet;
Robert et Odette MORET-MOTTIER, à Martigny;
Hilda LAFFER-WYDER, à Bâle;
Trudy GAECHTER-WYDER, à Sion;
Amanda et Louis GIRARD-WYDER, au Guercet;
Anny WYDER, à Martigny;
Margot et Marcel REY-WYDER, à Crans s/Sierre;
Claude MORET et sa compagne Danièle, à Martigny;
Pierre et Monique LAFFER-HERTLING et leurs enfants, à Bottmingen;
Mélanie et Charly BOVIER-GIRARD et leurs enfants, à Châteauneuf-Conthey;
Maurice et Louisette GIRARD-COLLAUD et leur enfant, à Martigny;
Geneviève et Daniel ROHRBASSER-REY, à Genève;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont la douleur de faire part du décès de
ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont la douleur de faire part du décès de

Madame Marie-Thérèse WYDER

née MORET

leur très chère épouse, maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine et amie, décédée le 5 juillet 1987 à l'âge de 70 ans.

La messe de sépulture aura lieu le mercredi 8 juillet 1987 à 10 heures en l'église paroissiale de Martigny où les honneurs seront rendus.

Le corps repose en la crypte Saint-Michel à Martigny-Bourg où la famille sera présente le mardi 7 juillet, entre 19 heures et 20 heures.

Selon le désir de la famille, ni fleurs ni couronnes; mais pensez à la Ligue valaisanne contre le cancer, CCP 19-340.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Spécial Fully - Spécial Fully

Fully: Après la décision du Tribunal fédéral, la prise de position officielle du PRD Fully

Le Parti radical-démocratique de Fully (PRDF) a pris acte avec satisfaction de la décision du Tribunal fédéral du 24 juin 1987 concernant les élections à la présidence et à la vice-présidence de notre commune de décembre 1984.

Même si cette décision ne répond pas en tous points à nos attentes — nous demandions l'annulation de ces deux scrutins — elle justifie nos efforts pour garantir, à Fully, le droit des citoyens à élire librement leurs autorités.

En effet, plus que le jugement lui-même — jugement pris à une courte majorité d'ailleurs — ce sont les considérations émises à l'unanimité par les cinq juges de la première Cour de droit public qui constituent pour nous et tous les démocrates de Fully un motif d'intense satisfaction. A cet égard, il convient de rappeler les trois éléments essentiels de l'argumentation du Tribunal fédéral, tels qu'ils ressortaient des délibérations:

1. Les cinq juges ont longuement hésité avant de trancher, comme le prouve la durée inhabituelle des délibérations: près de deux heures. Et ce n'est que parce que les faits litigieux remontaient à presque trois ans d'une part, et qu'il n'était pas opportun, à une année de l'échéance de la législature, d'autre part, d'organiser de nouvelles élections, qu'une courte majorité des juges (trois voix contre deux) a finalement rejeté notre recours. En d'autres termes, on peut raisonnablement penser que si les instances cantonales s'étaient prononcées dans de meilleurs délais, la décision du Tribunal fédéral aurait été différente.

2. Toutefois, et c'est là pour nous une belle **victoire morale**, les cinq juges ont été unanimes à fustiger les procédés utilisés par la majorité lors des dernières élections. Comme devait le relever en substance le président de la cour, le juge Egli, approuvé par ses collègues: **«Nous devons stigmatiser les procédés peu démocratiques utilisés à Fully et constater qu'à la bonne heure cette façon d'agir n'est pas commune à toute la Suisse...»**

Des «vices graves et très graves» ont entaché ces élections, des «atteintes inadmissibles» ont été portées à la liberté de vote des citoyens. Certains juges sont même allés jusqu'à se demander si les irrégularités mentionnées dans notre recours n'étaient pas «la pointe de l'iceberg», les symptômes de «manœuvres» de plus grande envergure. En un mot, la Cour unanime a estimé que ces méthodes électorales étaient indignes d'un Etat démocratique, et qu'elles ne se justifiaient nullement, malgré l'âpreté de la lutte.

3. **Les recourants ont été libérés de tous frais**, mis à la charge du fisc. Quant à la commune de Fully, elle n'a reçu aucun dépens. Cela signifie clairement que pour le Tribunal fédéral, nous étions fondés à déposer ce recours et, qu'agissant ainsi, nous ne faisions que défendre nos droits légitimes de citoyens.

Il importe maintenant de tirer **un enseignement** de ce jugement du Tribunal fédéral. Selon nous, la décision de la première Cour de droit public revêt la signification suivante:

a) elle constitue tout d'abord un **véritable camouflet pour le Conseil d'Etat et pour le Tribunal administratif cantonal (TAC)**, qui, avec hauteur, avaient repoussé notre recours, en invoquant notamment, le premier, «qu'il est pour le moins osé d'affirmer que les élections à la présidence de Fully ont été entachées de vénalité», que «les griefs relatifs à la violation du règlement du vote par correspondance sont dénués de tout fondement», que «les griefs soulevés à l'encontre du vote anticipé peuvent être rejetés sans autre examen», que «contrairement à ce que prétendent les recourants l'inscription d'un nom à deux reprises sur le registre des votants ne signifie pas encore que les citoyens en question ont voté deux fois. Le système rudimentaire d'inscriptions d'électeurs (pas de carte civique) peut en effet créer des confusions lors du passage groupé d'électeurs». A ce propos, notons que la plupart des communes valaisannes appliquent ce système rudimentaire et qu'à notre connaissance, à Fully, jamais, en plus de cent ans s'est présenté un cas de double inscription. Il a fallu attendre 1984 pour réaliser... cette prouesse!

Quant au Tribunal administratif cantonal, il s'était empressé de rejeter notre recours «dans la mesure où il était recevable», allant même jusqu'à déclarer que les griefs que nous avancions «ne semblaient n'avoir d'autre but que d'impressionner le lecteur par leur accumulation et leur répétition», «qu'en jetant une suspiscion générale sur les autorités», nous avions usé «d'un procédé blâmable» à l'appui duquel il n'y avait pas «le moindre indice concret».

En d'autres termes, selon les «juristes de la couronne», qui semblent plus au service du régime que du Droit, tout était bien dans le meilleur des mondes, et les recourants n'étaient que des trublions patentés, des minoritaires revanchards, qui avaient mal digéré leur défaite électorale. Il est vrai que, connaissant les liens étroits qui unissent le Service du contentieux de l'Etat du Valais à l'Administration fulliéraine en place d'une part, et la composition monocolore (trois PDC) du Tribunal administratif cantonal, d'autre part, les recourants ne nourrissaient guère d'illusion sur les décisions de ces deux instances.

A la «décharge» du TAC, il convient de souligner quand même qu'au contraire du Conseil d'Etat, celui-ci avait su orner son raisonnement partisan de quelques belles fleurs juridiques, comme pour tenter de faire oublier sa prévention à notre égard. C'était là en quelque sorte, pour reprendre le mot cruel du moraliste, l'hommage du vice à la vertu.

b) La décision du Tribunal fédéral prouve qu'il **existe quand même des juges... en Suisse.** Qu'il ne faut pas désespérer de faire triompher les règles de l'Etat de droit, malgré les obstacles et les rebuffades. En ce sens, l'arrêt du Tribunal fédéral représente un hommage posthume, croyons-nous, à celui qui avait littéralement porté cette cause à bout de bras, durant des mois, en faisant fi des sarcasmes et des pressions: l'ancien président du PRDF, Me Emmanuel Bender.

c) Enfin, cette décision constitue un **cinglant désaveu pour la majorité en place à Fully.** Pour ses chefs et ses parrains. Qui n'ont pas hésité à recourir à des méthodes contestables pour conserver leur pouvoir. Les appréciations de la Cour unanime sont autant de gifles pour les «Princes très chrétiens» qui nous gouvernent. Pour la vérité historique et dans le but d'informer le public, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens de Fully — même si cela nous répugne d'étaler tant de comportements répréhensibles — nous allons dire quelles furent ces méthodes fustigées par le Tribunal fédéral et mentionner leurs auteurs. Sans entrer dans les détails, on peut grouper en trois catégories les irrégularités commises:

1. Tout d'abord la **«manipulation» du vote par correspondance**, c'est-à-dire la discrimination opérée entre les électeurs votant par correspondance, qui séjournaient à Fully même et ceux qui résidaient hors de la commune. Aux premiers, le président PDC François Dorsaz a ordonné arbitrairement l'envoi d'un jeu complet de listes imprimées des candidats, aux seconds, l'envoi d'un seul bulletin blanc, comme si l'on voulait cacher à ces électeurs l'existence d'autres candidats que ceux des partis au pouvoir, François Dorsaz et Hervé Bender. Aucune raison sérieuse ne justifiait cette inégalité de traitement, et le président Dorsaz aurait dû veiller à ce que tous les électeurs par correspondance reçoivent le même matériel de vote. A cela s'ajoutent les tentatives d'induire en erreur certains citoyens sur le nombre de candidats en lice.

2. Ensuite, les **pressions exercées sur des citoyens employés de la commune** par le responsable à l'époque du dicastère des travaux publics, le conseiller PDC Florian Boisset. En effet, ce dernier a réuni d'autorité, avant les élections, les ouvriers de la commune pour les «inviter» fermement à «bien voter», «sinon ils seraient mis à pied, à la fin de l'année». Les citoyens de Fully apprécieront à sa juste mesure le procédé, quand ils sauront qu'il n'émanait pas d'un patron autocrate et peu scrupuleux, mais d'un secrétaire syndical, rétribué, entre autres, pour défendre le monde ouvrier. Mais peut-être que celui qui rêve d'occuper un jour la présidence de Fully a-t-il voulu ainsi nous donner un avant-goût de ses méthodes de gouvernement?

3. Enfin, **les menaces et les pressions exercées sur des particuliers**, accompagnées de la remise de bulletins marqués pour contrôler leur vote. Ainsi, l'actuel député-suppléant PDC, Laurent Thétaz, qui ambitionne lui aussi de jouer le premier rôle, n'a pas hésité à menacer d'expulsion deux de ses locataires, un couple de personnes âgées, les époux P., vivant depuis 26 ans dans leur appartement, s'ils ne votaient pas pour François Dorsaz et Hervé Bender. Pour être complet, précisons qu'il fut relayé dans cette besogne par son ami, le vice-président Hervé Bender.

Au chapitre des **pressions sur le logement**, relevons également «l'exploit» du président du Parti de l'entente communale, Marcel Ançay, qui a «invité» un couple d'honorables citoyens à voter pour François Dorsaz, les époux R., «sinon il les expulserait de la maison», ou encore celui de ce parrain de la liste d'entente communale, qui a remis à une famille, la famille L., six listes marquées à la main du chiffre 8 pour vérifier leur vote au moment du dépouillement.

Comme les citoyens et les citoyennes de Fully peuvent le constater — **et nous tenons à leur disposition toutes les pièces du dossier** — ces faits sont éloquents et dénotent une «pauvre» mentalité, fort éloignée de la vertu civique et du respect d'autrui. Point besoin donc de s'attarder sur les «doubles votes» de deux citoyens, sur les bulletins portant une fine marque, sur l'absence des mandataires des partis au dépouillement, sur l'absence de scellés et de signatures sur la conservation du matériel de vote, sur les enveloppes excédentaires que l'on retrouve dans l'urne, sur le vote de personnes manifestement domiciliées dans d'autres communes, etc. C'est sans doute l'accumulation de toutes ces «faiblesses», de ces irrégularités et de ces lacunes qui ont conduit le président de la Cour du Tribunal fédéral à formuler cette conclusion sévère et lourde de reproches: «Notre vote, trois voix contre deux, indique bien que **ce cas laisse une mauvaise impression».**

Devant tous ces éléments, et après les délibérations du Tribunal fédéral, le Parti radical démocratique de Fully tient à réaffirmer son intention de **dénoncer** à l'autorité de surveillance, le Conseil d'Etat, les auteurs de ces agissements, chaque fois qu'il sera nécessaire. **Nous pensons en effet que seule une intervention sévère de l'autorité supérieure — mais en a-t-elle la volonté? — est susceptible d'empêcher la répétition de tels actes.** De plus, le Parti radical prendra les mesures qui s'imposent, sur le plan communal, pour protéger la liberté des électrices et électeurs. **Enfin, il demande à tous les citoyens de bonne volonté de Fully — et ils sont nombreux dans tous les partis — d'œuvrer ensemble au rétablissement d'un climat de tolérance et de liberté.** A cet égard, comme l'aimait à rappeler ce grand serviteur du bien public que fut le président Fernand Carron — un président qui jouissait de l'estime même de ses adversaires — la commune de Fully mérite mieux que la réputation peu flatteuse que lui fait régulièrement une poignée d'intrigants et de fanatiques. **Il serait donc faux et injuste, croyons-nous, d'imputer à l'ensemble de la chère population de Fully, qui vit dans le respect des lois, les agissements déplorables d'une infime minorité, fût-elle momentanément au pouvoir.**

Parti radical démocratique de Fully

P.S. — Par respect pour les personnes soumises aux pressions, nous n'avons mentionné que leurs initiales.

graphisme & publicité
publispot
martigny
RENÉ HINZÉ
GRAPHISTE
AV. DU GRAND-ST-BERNARD 59
AFFICHES
ANNONCES
ÉTIQUETTES DE VINS
EN-TÊTES DE LETTRES
CARTES DE VISITE
SIGLES
PROSPECTUS
PAPILLONS
POCHETTES D'ALLUMETTES
AUTOCOLLANTS
ETC...
026 2 65 66

Centenaire de la fanfare La Liberté

Les cérémonies marquant le centenaire de La Liberté se dérouleront les **20, 21 et 22 mai 1988,** *et non en juin, comme annoncé précédemment, pour éviter de concurrencer la Fête des bourgeoisies valaisannes. Le comité d'organisation compte sur l'appui de toute la population fulliéraine pour cette occasion. Les personnes qui souhaiteraient fonctionner comme commissaires des sociétés invitées, ou travailler comme bénévoles à la mise sur pied de cette fête, peuvent s'annoncer auprès du président du CO, M. Jean-Bernard Carron, ou auprès du président de la fanfare, M. André-Marcel Bender-Bender. En outre, les personnes qui posséderaient des photos ou des documents intéressant la fanfare La Liberté ou, de manière générale, l'histoire de Fully, peuvent contacter les deux adresses susmentionnées. Leur collaboration permettra de réaliser une plaquette-souvenir. Qu'elles en soient remerciées d'avance.*

En route vers le centenaire de La Liberté.

Fully: Jeunesse radicale «L'Amitié»

RALLYE D'ÉTÉ 1987

Dimancher dernier, 5 juillet, s'est déroulé le traditionnel rallye de la Jeunesse radicale de Fully «L'Amitié». Le départ était donné au Cercle démocratique aux quelque 70 participants — la plus belle participation de ces dernières années — répartis dans 20 voitures.

Sous un soleil de plomb, défiant toutes les espérances, les participants se sont retrouvés, après les divers postes de contrôles et épreuves, au-dessous de la belle commune de Savièse, aux Mayens de la Zour, sous le couvert de l'Hôtel Bellevue. Après l'apéritif d'usage, agrémenté par Les Trégailles, un excellent repas était servi par les «grands cuisiniers» Roby Darbellay et André Lovey, que nous remercions vivement à cette occasion. Après les digestifs, la proclamation des résultats annonça les vainqueurs: 1. Pierre-Marcel Boson, 2. Christian Carron, 3. Georges Luisier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Durant le début de l'après-midi s'est déroulée l'assemblée générale en présence de MM. Gérald Granges et Charly Valloton, conseillers, André Constantin, député, et Georgy Carron, président du parti. Dominique Bruchez, président de la JRF, retraça les activités de l'année, dont le rallye 1986 de Villeneuve, le Noël des enfants, ainsi que le grand travail d'information par les fascicules «Pile et face», sur l'entrée de la Suisse à l'ONU ou la loi scolaire, suite à une entrevue avec M. Bernard Comby. Une minute de silence fut demandée à la mémoire de notre regretté ami, Me Emmanuel Bender, décédé l'automne dernier.

L'assemblée dut nommer également le nouveau comité 1987/89, soit Mlles Carole Bender, Gaby Granges, Karin Constantin et M. Alexandre Bender, nouveaux, avec MM. Stéphane Carron, Johnny Roduit et Christophe Ançay, anciens. Le nouveau président a été applaudi en la personne de **M. Christophe Ançay.**

Un temps superbe, une participation excellente et une ambiance chaleureuse ont contribué à la parfaite réussite de cette journée. Merci aux présents et aux donateurs et à l'année prochaine!

R.J.

FONDATION «SOEUR LOUISE BRON»

Pose de la première pierre

FULLY (chm). — Une cérémonie destinée à marquer officiellement la pose de la première pierre du home pour personnes âgées de la Fondation «Sœur Louise Bron» se tiendra sur place la vendredi 17 juillet à 17 heures. On rappelle que le bâtiment abritera, en plus du foyer pour personnes âgées, la bibliothèque de la jeunesse et de la paroisse, le service médico-social et l'abri public de protection civile. Un crédit LIM d'un million de francs a été versé à la Fondation «Sœur Louise Bron» pour la soutenir dans son œuvre.

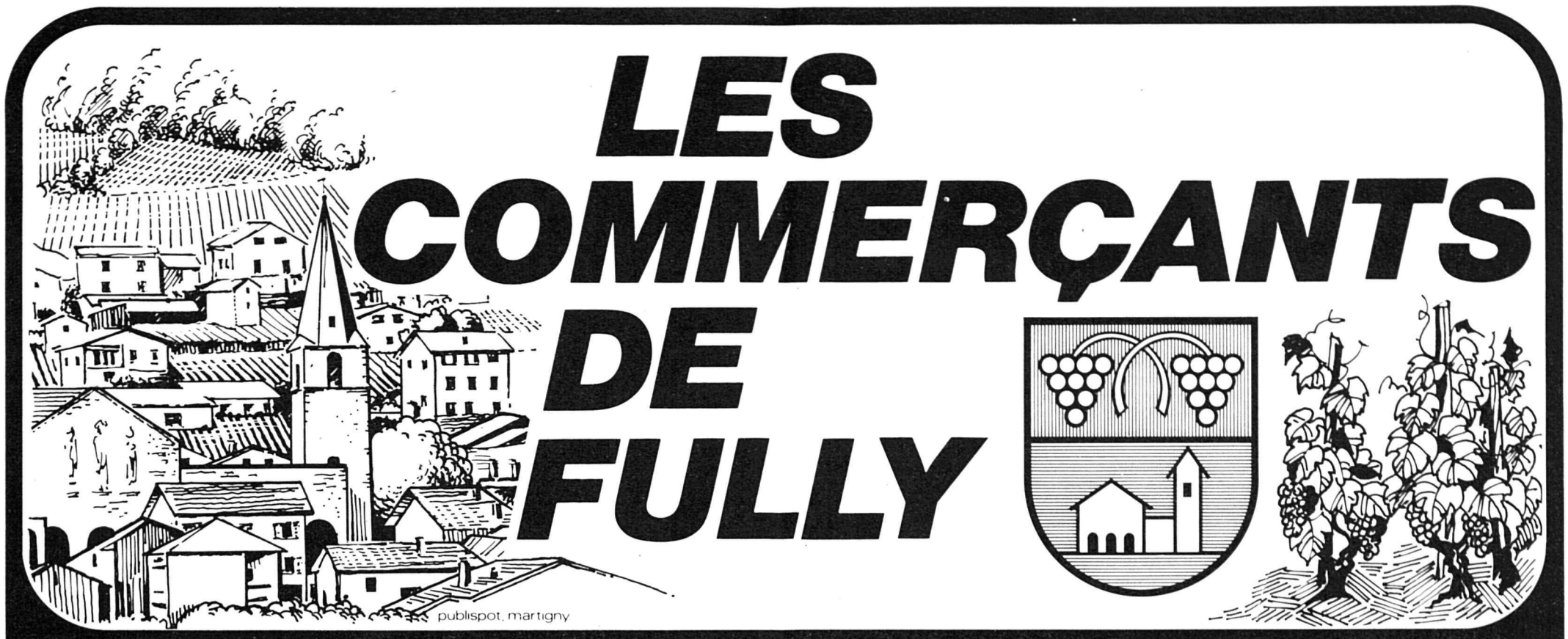

FAVORISEZ LES COMMERÇANTS DE VOTRE RÉGION

JB FELLAY
BOULANGERIE - PATISSERIE
1926 FULLY (026) 5 31 16

Electro-Industriel S.A.
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES
Tableaux - Installation
Bobinage - Dépannage
Succursales:
FULLY - SION - RENENS
Tél. (026) 2 12 02-03
MARTIGNY

Cotture chaussures
GRAND CHOIX
FULLY
Libre service
☎ (026) 5 32 39
Prix avantageux

TRIAL INTERNATIONAL DE FULLY
Principaux résultats

Récemment, le Moto-Club de Fully a organisé son traditionnel trial international. Voici les principaux résultats dans les différentes catégories:

Juniors
1. Pascal Devanthéry, de Lausanne; 3. Michel Dubosson, de Troistorrents; 4. Jean-Michel Dubuis, de Savièse; 7. Jean-Michel Varone, de Savièse.

Seniors
1. Max Liechti, de Suisse allemande.

Nationaux
1. Peter Dummermuth, de Steffisburg.

Inter
1. Laurent Cortinovis, de France; 3. Oskar Walter, de Tourtemagne.

MICHEL COTTURE
Radio - TV - Hifi - Service de réparation
Vente - Occasions
1926 FULLY
026/5 44 27
TELE FUN KEN

marcel rausis
GYPSERIE-PEINTURE
PAPIERS PEINTS
ECHAFAUDAGES
1926 FULLY
☎ 026/53769
BUREAU: 026/53963

Boucherie R. Roduit
Vers-l'Eglise - 1926 FULLY
Tél. (026) 5 42 29

EXCURSIONS CARRON
FULLY - Tél. (026) 5 44 69 - 5 32 65 - Bus de 15 à 50 places

CENTENAIRE DE LA LIBERTÉ DE FULLY
Changement de date

Initialement prévues au mois de juin 1988, les manifestations destinées à marquer le 100e anniversaire de la fanfare La Liberté de Fully ont été avancées au 20, 21 et 22 mai 1988. On rappelle que le comité d'organisation est dirigé par M. Jean-Bernard Carron.

ofa
Pour toutes vos annonces dans le *Confédéré* ainsi que dans la presse suisse et étrangère.
Orell Fussli Publicité SA
1920 MARTIGNY - Avenue de la Gare 40
Tél. (026) 2 56 27

Cercle Démocratique
Café-Restaurant à FULLY
Suzanne et Raymond Gay-Michaud vous proposent
— leur menu du jour varié
— 3 salles pour noces - banquets - séminaires (possibilité jusqu'à 200 personnes)
— Toutes expositions sont les bienvenues
L'établissement est ouvert tous les jours!
P Tél. (026) 5 34 33 - 5 32 58

Serge Moret au FC Fully

Le FC Fully prépare activement sa saison prochaine. Ainsi, le club du président Edouard Fellay vient de s'attacher les services de Serge Moret, transféré définitivement du Martigny-Sports. Agé de 29 ans, Serge Moret sera d'un apport non négligeable pour les pensionnaires du stade de Charnot.

VéGé
Laiterie de Fully
FAMILA DISCOUNT
● Grand choix de fromages
● Produits Frisco + Findus
● Tambours de lessive
● alimentation générale
* Livraison à domicile dès Fr. 50.—
Se recommande: Josette et Jean-Claude TORNAY
FULLY ☎ (026) 5 32 60

Coop
Café Central
et ses magasins
Stamm des Tregailles
A. GAY-ITIN, gérant
Tél. (026) 5 36 12
1926 FULLY (VS)

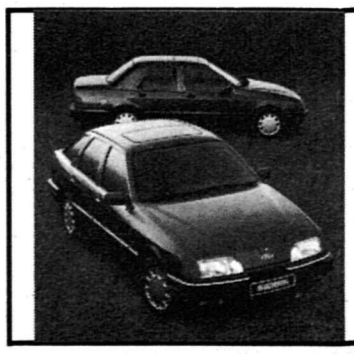

Ford
GARAGE DE VERDAN
YVON ROUILLER
● Echanges et Leasing
● Vente de voitures neuves et occasions
● Toutes réparations
CHÂTAIGNIER
1926 FULLY
Tél. (026) 5 46 12
SUZUKI

VALAIS

Le Cercle théâtral d'Hérémence joue «La Nuit des Quatre-Temps»

Hérémence revivra cet été «La Nuit des Quatre-Temps», une légende en 4 actes de René Morax, mise en scène par Bruno Genolet et interprétée par le Cercle Théâtral de l'endroit.

Dans ce Valais fort riche en troupes de théâtre amateur, Hérémence prend à nouveau le relais, après avoir joué en 1980, «La servante d'Evolène» de René Morax, et en 1983 «Marguerite Voide» de Jean Follonier, récemment disparu.

Le spectacle se donne dans la nature et en nocturne. Rien à voir avec la scène d'une salle traditionnelle: pour le besoin de la pièce, la troupe a construit un petit village dans lequel évolueront les acteurs, l'espace de deux actes. Et plus haut, sur le versant, des chalets se voulant être sur l'alpe, proches du glacier. Ce glacier qui symbolise la froideur de l'au-delà, ce glacier capable de retenir éternellement en son sein celui qui s'y égare.

Les acteurs font tous partie de la communauté d'Hérémence, amateurs évidemment, dirigés par le metteur en scène chevronné qu'est devenu Bruno Genolet. Le Chœur Saint-Nicolas interprétera la partie musicale signée Gustave Doret.

Société de développement, administration communale, population, tous apportent leur aide pour faire revivre, dans un décor et une atmosphère d'antan, des inquiétudes présentes encore en chacun.

Plusieurs représentations auront lieu à Hérémence cet été, en plein air dès 21 h. 30, les 10, 11, 17, 18, 25 et 31 juillet, ainsi que les 7 et 8 août.

Cours de perfectionnement et de préparation à la maîtrise pour menuisiers et ébénistes

L'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et fabriques de meubles, d'entente avec le Service cantonal de la formation professionnelle et en collaboration avec la Commission professionnelle paritaire de l'industrie du bois, organise durant l'hiver 1987/88 **un cours de perfectionnement** et **deux cours de préparation à la maîtrise** pour menuisiers et ébénistes.

Ces cours se donneront à l'Ecole professionnelle de Martigny, le samedi toute la journée, à partir du 12 septembre 1987.

La journée de clôture aura lieu le 12 mars 1988.

Le cours de perfectionnement est ouvert à tous les patrons et travailleurs en possession d'un certificat de fin d'apprentissage de menuisier ou d'ébéniste et ayant au minimum une année de pratique dans la profession.

Par contre, seuls les candidats qui ont déjà suivi des cours de perfectionnement à Martigny ou des cours analogues dans d'autres cantons pourront fréquenter les cours de préparation à la maîtrise.

Les personnes qui s'intéressent à l'un ou l'autre de ces cours sont priées de s'inscrire au secrétariat de l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et fabriques de meubles, Bureau des Métiers, case postale 184, 1951 Sion, tél. (027) 22 58 85 qui leur donnera toutes les informations opportunes.

Dernier délai pour les inscriptions: 17 juillet 1987.

«Architettura contemporanea del Vallese»

Au Tessin, à la Galleria SPSAS, Palazzo Morettini de Locarno, du 20 juin au 12 juillet, a lieu une exposition représentative du renouvellement architectural qui émerge actuellement en Valais.

L'initiative de cette exposition revient conjointement aux sections SPSAS/Tessin et SPSAS/Valais. Dans le cadre d'une politique d'échanges (le Tessin était présent à Sion en 1985) les architectes de la SPSAS/Valais franchissent le Gothard pour se manifester là précisément où l'architecture connaît aujourd'hui un essor et une qualité créative exceptionnels. Nul n'ignore la dimension internationale de Mario Botta. A sa suite toute une phalange d'architectes remarquables a fait du Tessin «la Mecque de l'architecture en Suisse».

C'est donc dans ce contexte valorisant que neuf architectes valaisans présentent leurs œuvres. Projets, réalisations, concours. L'architecture valaisanne renaît à travers un débat contemporain qui a pour thème l'histoire du lieu, le contexte ethno-culturel, paramètres qui permettent de repenser l'acte de construire grâce aux nombreux concours organisés par l'Etat, exemple suivi par plusieurs communes, l'architecture reprend une place de choix entre toutes les formes de plus en plus diversifiées de la création. Dès lors cette exposition apparaît dans son double rôle: d'une part il y est présenté 150 panneaux environ apportés par des architectes créatifs: Pierre Cagna, John Chabbey et Michel Voillat, Joël Chervaz, Roland Gay, Jean-Gérard Giorla, Jean-Pierre Giuliani, André Meyer, Michel Zufferey, illustrent leur vision de l'architecture; d'autre part il y a nécessité à faire connaître au plus grand nombre un panorama même succinct pour donner une représentation transcendante et sensible de l'architecture en Valais à travers la complémentarité, la multiplicité, la complexité de cet art si souvent galvaudé.

L'importance de cette confrontation en terre tessinoise prend, elle, alors l'allure d'un défi, d'une comparaison, d'une mission? C'est davantage une tentative de dialogue avec des confrères confrontés à des problèmes de territoire et un contexte socio-économique analogues.

C'est aussi un événement culturel visant à mieux faire connaître les forces constructives et créatrices du Vieux Pays. Le dialogue est engagé. La SPSAS ouvre la voie.

Galleria SPSAS, Palazzo Morettini, Locarno, jusqu'au 12 juillet, tous les jours de 14 à 18 heures (fermé le lundi). Catalogue en vente à la Galerie ou auprès de SPSAS/VS. Introduction de P. Haechler, président central SPSAS. Textes de B. Attinger, architecte cantonal; V. Mangeat, architecte professeur EPFZ; P.-A. Croset, architecte rédacteur de «Casabella».

Nouvelle convention

CRANS-MONTANA (chm). — Ce lundi, au Centre valaisan de pneumologie et de traitements complémentaires de Montana, une nouvelle convention a été signée entre les cantons du Jura et du Valais en matière d'hospitalisation des patients jurassiens atteints d'affections pulmonaires.

Les documents ont été paraphés par M. le ministre Pierre Boillat, chef du Département de la justice et de l'intérieur du canton du Jura, et Raymond Deferr, chef du Département de la santé publique du canton du Valais.

18e Festival de l'orgue ancien

SION (chm). — Organisé par M. Maurice Wenger, le 18e Festival de l'orgue ancien se tiendra à la Cathédrale du Château de Valère du 11 juillet au 29 août.

PROGRAMME

Samedi 11 juillet: Kurt Rapf (Autriche); **samedi 18 juillet:** Robert Anderson (Etats-Unis); **samedi 25 juillet:** Mario Duella (Italie); **samedi 1er août:** Olivier Latry (France); **samedi 8 août:** Anne-Carolin Prenat (Suisse); **samedi 15 août:** Andrews Colin (Angleterre); **samedi 22 août:** Mitzuko Sakurai (Japon) et Zsigmond Szathmary (Allemagne); **samedi 29 août:** Chœur et Collegium Musicum (Suisse) et Bruno Eberhard (Suisse).

La réservation et la vente des billets se font auprès de la Cathédrale de Valère (027 - 23 57 67) ou à l'Office du tourisme de Sion (027 - 22 28 98). Prix des places: Fr. 12.— pour les adultes; Fr. 6.— pour les enfants et les étudiants.

Réussite de deux Valaisans

MM. Alex Delaloye, d'Ardon, délégué médical de la maison Frésémis AG à Stans, et Christian Héritier, de Champlan, délégué médical d'Hofmann-La Roche à Bâle, viennent tous deux de réussir brillamment les examens fédéraux de délégué médical.

Soulignons que M. Alex Delaloye est en outre un chroniqueur régulier du *Confédéré*.

Nos félicitations à ces jeunes diplômés et plein succès dans leur vie professionnelle.

PARTI TROP TÔT
Jean Follonier, président de l'AVE

Le président de l'Association valaisanne des écrivains est mort brusquement le 9 juin 1987. Il faudra plus de quelques semaines pour nous remettre de la stupeur causée par ce départ, et accepter l'évidence.

Pourtant, c'est à la première séance du comité de l'AVE tenue sans lui que l'absence se concrétise et frappe le cœur.

Notre président est parti trop tôt, sans voir la réalisation des projets qu'il avait faits pour l'AVE en automne 1987. Sous son impulsion, le programme du 20e anniversaire de l'AVE avait été fixé, les tâches réparties. On s'apprêtait à passer à leur réalisation. Le comité se réjouissait de fêter ses deux premiers présidents et le troisième, en fonction depuis plus de douze ans.

Jean Follonier nous a quittés avant. Il ne sera pas là pour entendre l'expression de notre gratitude.

Pendant les années consacrées à notre société, il lui a donné un visage qui reflétait sa forte personnalité: l'ouverture à autrui, l'écoute, l'encouragement aux lettres. Il a multiplié les occasions de contact entre auteurs, débutants, lecteurs et donateurs. Ses concours littéraires pour adultes et collégiens ont certainement contribué à éveiller l'intérêt pour la littérature.

Jean Follonier est parti trop tôt, et le cœur refuse d'admettre l'adieu définitif. Ils nous avait accoutumés à tant de départs discrets, furtifs... Une fois le travail mené rondement en comité jusqu'aux décisions souhaitées, Jean Follonier sacrifiait encore quelques instants à la détente en commun. Mais sous l'apparente bonhomie, sa concentration était perceptible. Réservé, modeste, on le sentait décidé à ne pas se disperser en paroles vaines. Autour du verre de l'amitié, il se mettait à l'écoute.

On le sentait déjà repris par des attirances secrètes, loin des villes et de ces «basses terres» opposées, dans ses écrits, à la vallée natale.

Le val d'Hérens, source de sa réflexion d'écrivain... Toute son œuvre respire l'authenticité. Oeuvre importante: une trentaine de volumes édités, plusieurs collaborations à des journaux et des périodiques, théâtre. Tout était inspiré par l'amour du terroir, par une réflexion philosophique sur les transformations observées. Jean Follonier savait déceler les structures profondes et éternelles sous les changements de forme.

L'amour profondément enraciné s'exprimait dans un style où la malice venait alléger le texte. Relisons ses légendes, ses articles. On y retrouvera l'humour du conteur, un appel à l'esprit critique, à la connivence. De même, dans la conversation, Jean Follonier affectait la philosophie saine de celui qui ne prend plus rien au tragique. L'intonation de sa voix marquait l'intention de bonne humeur. Il s'esquivait ensuite, taisant la faille douloureuse dans la carapace, par où s'est peut-être infiltrée la mort.

Il a fallu, pour que je le découvre vraiment, le voir vivre dans l'authenticité de son chalet, entouré de sa famille. Il y avait apprivoisé les «nouvelles géométries, toujours égales dans les formes essentielles, toujours familières».

Il a fallu, pour le comprendre plus avant, la cérémonie de l'au-revoir dans l'église d'Hérémence. Cette cathédrale de béton accueillait la douleur des proches comme l'eussent fait des ogives médiévales. Entouré des siens, de toute une population apparentée par le geste et l'intonation, Jean Follonier était le signe de l'équilibre entre la modernité et la tradition. Sous des aspects différents, l'essentiel était transmis. Cet essentiel que son œuvre n'a cessé de soupeser et de faire connaître.

Il a reçu l'hommage de sa vallée. Mais à cet homme d'ouverture, les témoignages des terres basses n'ont pas manqué. Les terres lointaines étaient aussi là, sous la forme des décorations et prix littéraires, dont le dernier en date fut cette Médaille d'or de la Renaissance française reçue en février 1987.

Jean Follonier, troisième président de l'AVE, nous a quittés trop tôt.

Nous a-t-il quittés vraiment? Sa présence silencieuse est d'une densité différente. Nous le percevons aujourd'hui lointain et proche, proche dans ses écrits, dans les messages que la mémoire rappelle, et dans ces tâches immédiates qu'il nous a demandé de mener à bien.

Ce que nous ferons, dans le deuil, par fidélité à son souvenir.

Gaby Zryd-Sauthier,
secrétaire de l'Association valaisanne des écrivains

Chapeau Abel!

VÉTROZ (chm). — M. Abel Sauthier vient de fêter ses trente ans d'activité au service de la commune de Vétroz où il fonctionne comme secrétaire municipal.

Toutes nos félicitations.

GALERIE D'ART «ANNIE»
Sculptures d'André Bucher

MONTANA-CRANS (chm). — La Galerie d'Art «Annie» abrite depuis samedi (vernissage à 17 heures) les sculptures d'André Bucher. Cette exposition est visible tous les jours jusqu'au 5 septembre, de 9 à 12 heures et de 14 heures à 18 h. 30, sauf le dimanche. Né en 1924 à Kern (OW), André Bucher vit et travaille à Genève. Ses œuvres figurent dans de nombreux musées, fondations et collections privées. Il a exposé en Suisse, en Allemagne, en France, en Autriche, en Italie et aux Etats-Unis.

«Treize Etoiles» en juin

(chm). — Dans son édition de juin, la revue «Treize Etoiles» fait le point, par l'image et le texte, sur les grands travaux entrepris dans la capitale. «Treize Etoiles» consacre également un reportage à un jeune céramiste sédunois, Jean-Jacques Putallaz, et a mené l'enquête auprès de la Société des Sédunois d'expression allemande.

A découvrir également dans ce numéro un reportage sur les manifestations du 30e anniversaire du Triangle de l'Amitié, à Chamonix.

Enfin, «Treize Etoiles» a fait appel à Edigio Anchisi, du Jardin Alpin de Champex, pour décrire le monde des Saxifrages, ces petites fleurs accrochées dans les parois verticales.

24e Tour des Dents du Midi 5 - 6 septembre

On en parlait, c'est fait. La prestigieuse course pédestre par équipe rejoindra la station de Champéry au terme de la première étape. Ainsi en a décidé le comité d'organisation d'abandonner, avec beaucoup de regret du reste, la cabane de Susanfe, pour des questions pratiques.

Epreuve de 48 km, avec 3100 m de dénivellation, le Tour des Dents du Midi prendra dès cette année une forme nouvelle et sera à coup sûr encore beaucoup plus attractif avec cette descente vertigineuse du col de Susanfe vers Champéry (1600 m de déniv.). On pourra s'inscrire en catégorie élite ou touristique-populaire. Par contre, l'épreuve du dimanche matin au départ de Vérossaz est inchangée. Le CO tient à remercier très sincèrement le CAS d'Yverdon, propriétaire de la cabane de Susanfe, qui se trouve sur les bourgeoisies de Massongex, Vérossaz, Saint-Maurice, Evionnaz pour les facilités accordées pendant 23 ans à son égard.

Vous pouvez obtenir le programme dès maintenant à: Case postale 27, 1891 Massongex, ou tél. (025) 65 20 28 dès 19 heures.

Tour des Alpages

ANZÈRE (chm). — La 5e édition du Tour des Alpages aura lieu le samedi 18 juillet, organisé par le Club Athlétique Etoile Sportive d'Ayent-Anzère. Parmi les coureurs engagés, retenons les noms de Peter Gschwend, Albrecht Moser, Michel Délèze et Fritz Aebi.

FESTIVAL TIBOR VARGA
L'Orchestre de Chambre de Detmold

SION (chm). — Le deuxième concert du Festival Tibor Varga aura lieu le mercredi 15 juillet à 20 h. 30 en l'église des Jésuites, à Sion. L'Orchestre de Chambre de Detmold sous la direction de Me Tibor Varga avec, en soliste, Duncan McTier à la contrebasse, interprétera des œuvres de Purcell, Bottesini, Mozart, Elgar et Grieg.

Expo à la Galerie d'Agaune

SAINT-MAURICE (chm). — Depuis vendredi et jusqu'au 19 juillet, la Galerie d'Agaune abrite une série d'œuvres de peintres suisses et valaisans consacrées à l'art religieux. Cette exposition est visible tous les jours de 14 heures à 18 h. 30, sauf le lundi.

TRIBUNE LIBRE

Les assises ambiguës d'un journaliste de talent!

C'est toujours avec délectation que je savoure la prose de ce talentueux journaliste qui sévit, depuis un certain temps, dans les colonnes du *NF*. Il s'agit, vous l'avez deviné, de M. François Dayer.

Connaissant son esprit démocratique et d'ouverture, il comprendra aisément que ses nombreux lecteurs ne peuvent pas toujours partager ses points de vue, particulièrement en ce qui concerne la politique valaisanne.

Sa notoriété professionnelle est incontestable — n'entre pas qui veut dans la tour de la TSR — toutefois, le propre d'un journaliste n'est-il pas étroitement lié à la plus parfaite objectivité possible? Or, dans un article récent intitulé: le siège du troisième siège; l'éditorialiste précité, avec la finesse qui lui est coutumière, me paraît transgresser le principe fondamental dont se parent tous les journalistes de l'information à l'état pur.

A moins que... force oblige! Effectivement, collaborer à une feuile politiquement engagée n'est pas de tout repos, pour un journaliste épris de liberté d'expression! Dans ce contexte, le lucre a certainement son mot à dire. Fort heureusement, en Suisse, la liberté de commerce — même dans le domaine de l'écriture — figure en lettres d'or dans la constitution. Alors... l'appât du gain n'est pas un crime en soi!

C'est certainement dans cette optique — un exemple parmi tant d'autres — que M. François Dayer écrivait, dans l'article partisan et percutant cité ci-haut, entre autres ceci: «même les observateurs les plus prompts à attacher des casseroles aux basques de la majorité en conviennent: arriver à réunir six candidats aussi représentatifs dans la foulée d'une élection complémentaire qui n'était pas aussi évidente que les perdants voudraient le faire croire, c'est un exploit».

M. François Dayer — personnalité, vous disais-je plus haut, archiconnue dans le monde de la presse écrite et audiovisuelle — ne me tiendra pas rigueur «j'en suis persuadé» de faire usage à mon tour de cette précieuse liberté de pensée, par le biais de propos un tantinet polémiques!

La liberté, dans le sens le plus large du terme, est une manne parcimonieuse dont chacun devrait, toujours mieux, en apprécier l'exquise saveur!

Hélas, nous ne sommes, pour le moment, que dans l'antichambre de la démocratie valaisanne... Les structures politiques, partisanes et archaïques du Vieux pays qui est le nôtre, sont une profonde entrave à l'avèvement d'une vraie démocratie!

En Valais, «le fromage» qui chatouille allègrement le palais des privilégiés du régime, n'a-t-il pas un agréable goût de reviens-y (dans la synagogue aux lustres argentés).

Voilà pourquoi le corbeau de «La Fontaine» tient tant à son auguste plumage, véritable reflet de l'or noir en terre valaisanne!

Georgy Praz

MARTIGNY

Nouveau disciple de Gutenberg

MARTIGNY (chm). — *Apprenti à l'Imprimerie Cassaz-Montfort S.A., Nicolas Fazzari a réussi ses examens de compositeur typographe avec une moyenne de 4,9.*
Tradition oblige! Nicolas a mis un terme à sa période de formation vendredi en fin d'après-midi par un bain forcé dans une fontaine de la place Centrale de Martigny.
Un grand bravo à ce nouveau disciple de Gutenberg et plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.
Notre photo montre Nicolas Fazzari, entouré de ses collègues de travail, à l'heure de la traditionnelle cérémonie du «gautschage».

Le Printemps de Bourges communique

L'Antenne romande de la chanson et l'Antenne rock pour le Printemps de Bourges ont fusionné sous l'appellation «Antenne Suisse».

Ces membres sont: Les Caves du Manoir de Martigny, la Dolce Vita et les Faux-Nez / CDL de Lausanne ainsi que Paléo/Nyon.

Après avoir envoyé au Printemps de Bourges 86 et 87, les artistes suivants en «Découvertes»: Sarclon, Dominique Scheder, Philippe Aubois, Alex Irratics, et proposé divers artistes Suisses en «spectacles», l'Antenne Suisse s'est donné les buts suivants:

— Faire au Printemps de Bourges des propositions de spectacles.
— Organiser chaque année sous une forme ou une autre, une sélection en vue de proposer des spectacles d'artistes suisses en «Découvertes».
— Participer avec les responsables du Printemps à l'organisation pendant le festival d'un stand de l'antenne, où les artistes pourront effectuer leurs travaux de contacts et leurs démarches auprès des organisateurs de spectacles, médias et autres.
— Participer à la promotion de Bourges auprès des médias de notre pays.
— Favoriser l'organisation et l'échange de spectacles en amont et en aval du Festival.

L'Antenne Suisse tient à la disposition des artistes suisses (rock, chanson, humour, jazz, etc.) intéressés par une participation en «Découvertes», au Printemps de Bourges 1988, un questionnaire à renvoyer d'ici au 20 août 1987.

L'adresse de l'Antenne Suisse est: Antenne Suisse, Centre dramatique de Lausanne, Jaques-Dalcroze 5, 1007 Lausanne, (021) 27 91 44.

Elargissement du réseau des routes nationales suisses en Valais

Dans sa séance du 1er juillet 1987, le Conseil d'Etat a décidé d'adresser au Conseil fédéral une requête et un rapport du Département des travaux publics visant à élargir le réseau des routes principales suisses en Valais.

Cette requête se base sur la loi fédérale concernant l'utilisation du produit des droits d'entrée sur les carburants du 22 mars 1985 (LDC) ainsi que sur l'Ordonnance sur les routes principales du 8 avril 1987.

La demande de classification porte sur onze routes d'une longueur totale de 214 km.

Dans le Bas-Valais, les routes sont les suivantes: Martigny (N9) - Salvan - Finhaut - Châtelard (A203) - Troistorrents (A201) - Champéry (Portes du Soleil) - Sembrancher (A19) - Verbier.

LES 6, 7 ET 8 AOÛT A MARTIGNY
Festival de l'Abricot

(chm). — Présidé par M. Dominique Delasoie, le comité d'organisation du Festival de l'Abricot, qui se tiendra à Martigny au début du mois d'août prochain, a mis les bouchées doubles pour que ce rendez-vous estival soit marqué du sceau de la réussite.

Etalée sur trois jours, la manifestation débutera le jeudi 6 août par le Marché de l'Abricot sur l'avenue de la Gare. Tout au long de cette journée d'ouverture agrémentée de productions d'un orchestre champêtre, des Compagnons de la Navizence et de l'ensemble Sans-Souci, les marchands mettront en vente leurs produits. Des spécialités à base d'abricots, ainsi qu'une soupe aux légumes seront proposées aux gourmets de passage. Par ailleurs, le même jour de 19 heures à 21 h. 30, se tiendra le désormais traditionnel tournoi international d'échecs sur la place Centrale. En soirée également, des productions folkloriques sont prévues à Martigny-Bourg.

Le lendemain, une soirée-rétro intitulée «La Bricole» aura lieu à l'Hôtel Kluser avec la participation de l'humoriste Moineau. Une invitation cordiale est adressée à toute personne intéressée. Les réservations seront prises sur place.

Le samedi 8 août enfin, la journée commencera à 10 heures par la réception des groupes invités à la Fondation Pierre Gianadda, suivie d'une allocution de bienvenue, d'une visite de l'exposition consacrée à Toulouse-Lautrec et d'un apéritif servi dans les jardins de l'espace culturel. De 14 à 18 heures, ce sera une grande fête populaire avec productions musicales dans différents points de la ville (kiosque à musique de la place Centrale, La Bâtiaz, square de Vaison-la-Romaine, place du Manoir et quartier de la Gare).

Un bal populaire mettra un terme à ce Festival de l'Abricot.

Bourses et prêts d'honneur

MARTIGNY. — Les jeunes filles et les jeunes gens qui souhaitent obtenir une aide financière afin de pouvoir poursuivre leur apprentissage ou leurs études sont priés d'adresser une demande écrite, avant le 1er août, au Greffe municipal de Martigny.

L'Administration communale

Décès de Mme Marie-Thérèse Wyder

MARTIGNY (chm). — La population de Martigny a appris avec tristesse la nouvelle du décès de Mme Marie-Thérèse Wyder, née Moret, à l'âge de septante ans.

Elle était l'épouse de M. Adolphe Wyder, directeur de l'entreprise de charpente Wyder et ancien vice-président de la Société coopérative du CERM.

Ainsi, le sort semble s'acharner sur cette famille qui, en l'espace de quelques années, a eu la douleur de perdre trois de ses membres: Georges, victime d'un accident de montagne, Michel, mort sur la route lors d'un rallye disputé en Allemagne, et ce dernier week-end, Marie-Thérèse, des suites d'une longue maladie.

A M. Adolphe Wyder, ainsi qu'à ses deux fils, Bernard et Jean-Marie, le *Confédéré* présente l'expression de sa vive sympathie.

Des fleurs pour Chantal!

MARTIGNY. - Marie-Chantal Schlotz vient d'obtenir son diplôme de virtuosité au Conservatoire de Genève, diplôme assorti d'un premier prix. Marie-Chantal est âgée de 28 ans. Son frère Gérard avait décroché le même diplôme en 1985.

Toutes nos félicitations à cette virtuose de la clarinette.

As de la petite reine chez Toulouse-Lautrec

MARTIGNY (chm). — La Société des artistes indépendants de Paris participe ces jours à une randonnée à bicylette entre Genève et Venise. Samedi après-midi, le groupe a fait étape à la Fondation Pierre Gianadda, où est présentée, est-il besoin de le rappeler, l'exposition Toulouse-Lautrec jusqu'au 16 novembre. Il est bon de savoir que la Société des artistes indépendants de Paris a été fondée par Toulouse-Lautrec en personne. Grand amateur de cyclisme, ce dernier a siégé au comité de la société pendant une dizaine d'années.

Concours de sauts humoristiques à la piscine

MARTIGNY (chm). — Le deuxième concours de saut humoristique se tiendra à la piscine de Martigny dans le courant du mois de juillet. Deux manches éliminatoires auront lieu les 15 (1 m - 5 m) et 17 juillet (3 m - 10 m). La finale aura lieu le mercredi 22 juillet. Les concurrents ont jusqu'au 13 juillet pour s'inscrire auprès des maîtres-nageurs de la piscine de Martigny. A retenir que les six premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour la finale et que les concours débuteront à 16 h. 30 précises.

Cours d'économie alpestre

(chm). — Un cours d'économie alpestre aura lieu le 25 juillet prochain. Ce cours est destiné aux responsables et propriétaires d'alpage, ainsi qu'à toute personne intéressée aux problèmes montagnards. Le programme prévoit une visite de la fromagerie centrale des Haudères, ainsi que plusieurs exposés à propos notamment des améliorations alpestres à réaliser, de la fertilisation du pâturage et de l'amélioration de la race d'Hérens. La journée débutera à 10 heures à Evolène et prendra fin vers 16 h. 30 par une intervention de M. Marc Zufferey, ingénieur-agronome.

EXPOSITION en cascade

(chm). — Pas moins de quatre expositions ont ouvert leurs portes ce dernier week-end dans le giron martignerain.

«ENFANTS D'ICI, ENFANTS D'AILLEURS 87»

SAVOLEYRES/VERBIER. — L'exposition-vente «Enfants d'ici, Enfants d'ailleurs 87» organisée à Savoleyres/Verbier mérite le déplacement. Jusqu'au 16 août, elle propose les œuvres de quelque 70 peintres contemporains de renommée internationale. Elle consacre également un important volet à l'art d'Afrique noire et aux tapis en soie d'Hereke (Turquie). Le bénéfice intégral de cette exposition visible tous les jours de 10 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 heures sera versé au profit de l'enfance nécessiteuse dans le monde.

Le stand d'art africain où un artisan fabrique des objets de ce continent.

MAFLY A LA GALERIE DE ROME

MARTIGNY. — Jusqu'au 25 juillet, du lundi au samedi de 14 h. 30 à 18 h. 30, la Galerie de Rome, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble de la Louve, abrite une série de paysages du Valais dus à l'artiste neuchâtelois Mafly.

«NÉPAL, VIVRE OU SURVIVRE» AU MANOIR

MARTIGNY. — Organisée avec le concours du Musée d'ethnographie de l'Université de Zurich et en collaboration avec l'Association Suisse - Népal, une intéressante exposition a ouvert ses portes samedi au Manoir de la ville de Martigny. Elle est visible jusqu'au 6 septembre, tous les jours de 14 à 18 heures. A retenir que des visites commentées, conduites par des membres de l'Association Suisse - Népal, seront organisées aux dates suivantes: 9 juillet à 20 heures, 17 juillet à 20 heures, 23 juillet à 20 heures, 2 août à 17 heures, 13 août à 20 heures, 21 août à 20 heures, 31 août à 17 heures et 4 septembre à 20 heures. Sur demande, pour des groupes à partir de dix personnes, d'autres visites commentées pourront être mises sur pied.

DIDI BADER A SALVAN

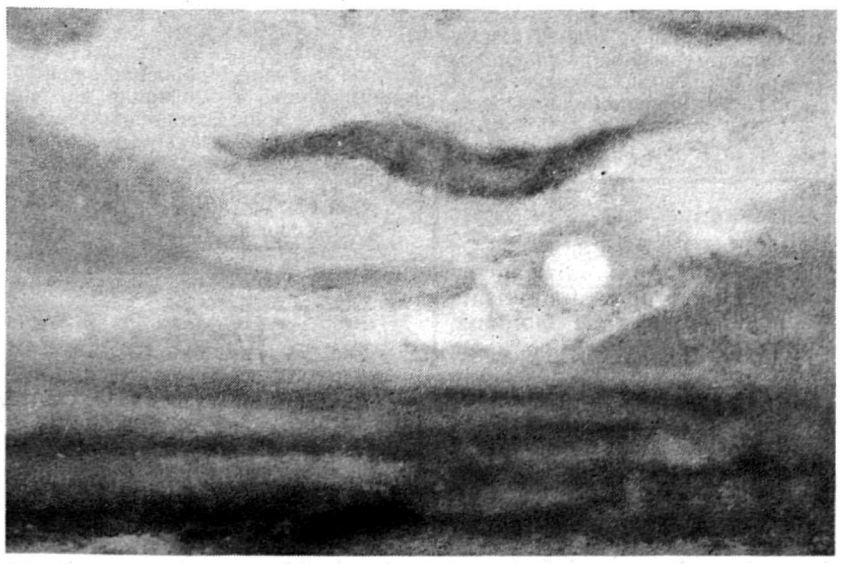

L'artiste valaisanne Didi Bader est l'hôte cet été du Grenier de la maison communale de Salvan, où elle présente ses compositions les plus récentes. Cette exposition digne d'intérêt est à découvrir jusqu'au 15 septembre, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 heures.